



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE**

**DU**

**VENDREDI 27 MARS 2020**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THÉVENET Laurent

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des Usagers »

Mme NGUYEN Caroline

Mme OUAMOULO Faya

M. LOWENSTEIN Fantin

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Mme. CACHET-VIVIER a donné procuration à Mme CADUSSEAU Josette

Collège B dit « des autres enseignants » :

M ; LE GALL a donné procuration à Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita a donné procuration à M. THÉVENET Laurent

Mme CASCONI Ilaria a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud

Collège dit « des Usagers »

M. ZOUGBEDE Jean a donné procuration à M. THÉVENET Laurent

Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

M. QUESTIAUX a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. BERTHENAND Emmanuel a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou**

**représentés :**

- M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil Chancelier des universités – représenté par Mme Véranne NJIKE
- M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BRUNIE Vincent, Adjoint au DGS
- M. GILBERT Simon, VP CR
- M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
- Mme GROS Clémence, Directrice du SAPAS
- Mme LE LAGADEC Jeannick, Conseil départemental du Val-de-Marne
- M. MOITON Gilles, Agent comptable
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- M. THEVENET Laurent, Vice-président relations internationales
- M. ZIDI Mustapha, Vice-président Stratégie et développement

## SOMMAIRE

---

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	5
1.1.Point d'information du Président.....	5
1.2.Rapport d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES) .....	7
2. VIE INSTITUTIONNELLE .....	23
2.1.Approbation relative à la fixation des modalités d'enregistrement et de conservation des débats dans les conseils.....	23
2.2.Information relative au Dialogue stratégique et de gestion phase 2.....	26
3. RESSOURCES HUMAINES.....	42
3.1.Approbation de la campagne d'emplois complémentaire enseignants et enseignants-chercheurs.....	42
4. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	50
4.1.Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2019 (RAPET) .....	50
5. FORMATION ET RECHERCHE .....	53
5.1.Projet Structuration de la formation par la recherche (SFRI) : approbation.....	53
6. QUESTIONS DIVERSES .....	66

*La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'information du Président**

**M. LE PRÉSIDENT** – J'espère que vous allez bien. Je sais que certains d'entre vous ont été malades. Je sors moi-même de 10 jours de maladie après avoir attrapé ce virus, mais je vais nettement mieux.

Parmi les points d'information qui nous importeront de façon plus institutionnelle, nous avons recruté une Directrice des ressources humaines, Madame Savattero, une DRH qui était déjà à l'UVSQ autrefois. Elle a fait un parcours essentiellement universitaire. Elle est à l'Ecole des Mines actuellement, mais elle nous rejoindra le 1<sup>er</sup> juin.

Par ailleurs, d'autres recrutements auront lieu. A la DSF, nous avons reçu de belles candidatures. La suite s'orchestrera assez rapidement.

**Mme DE SUREMAIN** – Bonjour à toutes et à tous. Nous espérons que vous allez bien ainsi que vos proches. Nous dirons quelques mots de présentation de l'environnement électronique, de cette plateforme Big Blue Button. Nous remercions la DSI de l'avoir installée. Pour ceux qui ne sont pas encore familiers de cette plateforme, Monsieur Duflot dira quelques mots pour présenter cette interface.

**M. DUFLOT** – Bonjour à tous. J'espère que vous êtes en forme et loin du virus. Nous avons pris fait et cause de tester certains outils au mois de février et nous nous sommes arrêtés sur cette plateforme Big Blue Button qui permet d'organiser des classes virtuelles. Nous avons installé cela en mode «arrache», mais nous sommes de plus en plus confiants vis-à-vis des plateformes que nous vous mettons à disposition. Cela fonctionne bien. Nous vérifions les bandes passantes. Vous imaginez que cela consomme. Pour cette raison, nous fournissons un guide d'utilisation qui conseille de

ne pas trop utiliser la vidéo notamment. Apparemment, nous avons une solution stable qui fonctionne bien.

**Mme DE SUREMAIN** – De façon très descriptive et basique, vous avez un écran sur la partie droite. Sur cet écran seront projetés les documents sur lesquels vous aurez à vous prononcer. Sous cet écran apparaissent trois boutons, dont un bouton avec le micro qui permet d'activer ou de couper votre micro. Les micros sont coupés par défaut lorsque l'on ne s'exprime pas, ce qui évite les interférences et les échos. Si vous souhaitez activer votre micro, vous cliquez dessus et vous pourrez vous exprimer.

Vous avez un bouton qui correspond à l'écoute et un bouton qui correspond à la caméra. Nous recommandons de ne pas utiliser les caméras, car cela consomme beaucoup de bande passante, mais si vous souhaitez que l'on vous voie, nous pourrions vous voir et vous pourrez demander à voir un participant pour vérifier que ce n'est pas une autre personne qui s'exprime.

Dans la colonne de gauche, vous avez la liste des présents. Vous voyez leur statut.

Dans une colonne intermédiaire, vous avez un espace de discussion publique qui vous permet d'écrire en direct, de faire des commentaires, de demander la parole ou encore d'interagir. Ces commentaires seront conservés un certain temps.

Tout à l'heure, nous vous présenterons les conditions d'enregistrement et de conservation momentanée de ces enregistrements jusqu'à la transcription en PV dans le cadre d'une délibération.

Cette interface a déjà été testée et fonctionne de manière satisfaisante dans l'ensemble.

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous pouvons dire un mot des votes.

Mme DE SUREMAIN – Pour les votes, nous procéderons par tour de vote. Comme à l'accoutumée, la DAJ donnera lecture des procurations. Nous ferons un premier tour de vote sous la forme d'un sondage. Vous pourrez cliquer sur la réponse. Au premier tour ne s'exprimeront que les présents. Au deuxième tour de vote s'exprimeront les représentants des premières procurations. Au troisième tour de vote s'exprimeront les représentants des deuxièmes procurations le cas échéant. Puis, nous ferons la somme des différents types de votes pour connaître la position du CA.

**M. LE PRÉSIDENT** – Avez-vous des commentaires à ce stade ?

Je vous propose de passer au point sur le rapport d'évaluation HCERES.

### **1.2. Rapport d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES)**

**M. LE PRÉSIDENT** – Vous disposez du document et de la réponse au document. Il s'agit d'un bon rapport, qui place l'université dans une dynamique nouvelle et reconnue nouvelle, et cohérent à la fois sur les approches de type territoire, que nous connaissons bien, mais aussi sur l'ambition recherche et sur l'ambition formation, en particulier Masters et Doctorats.

Je pense que la performance est au rendez-vous grâce à vous tous, car cela a été construit ensemble, avec différents conseils qui ont permis de caler un projet et de l'implémenter progressivement. Manifestement, ce projet a plu.

En outre, des retours ont été faits par le HCERES. Ces points avaient déjà fait l'objet de corrections. Je laisse la parole à Madame de Suremain pour évoquer ces points, puis nous discuterons.

**Mme DE SUREMAIN** – Nous avons envisagé de vous présenter ce rapport lors du dernier CA, mais l'ordre du jour ayant été très chargé, nous avons repoussé ce point.

Pour rappel, un long processus a abouti à ce rapport. Nous avons élaboré un rapport d'auto-évaluation de l'UPEC ainsi qu'un projet d'établissement qui ont été présentés en CA le 29 mai 2019 et validés en CA avant que nous ne déposions ce rapport d'autoévaluation et ce projet d'établissement. Le Comité HCERES a effectué une visite sur site au début du mois de septembre 2019, entre le 10 et le 12 septembre. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette visite et qui ont contribué activement à nourrir et à répondre à la curiosité des membres du Comité de visite. Cela a permis d'aboutir à un rapport assez circonstancié.

Nous avons reçu assez tardivement le rapport provisoire du Comité HCERES, le 24 janvier 2020, alors qu'on nous l'avait annoncé pour le mois de décembre. Nous avons disposé de quelques jours pour envoyer des observations et des demandes de corrections. Cela a été fait le 3 février 2020.

Dans cette première version du rapport dont nous avons eu connaissance, nous avons trouvé un certain nombre d'erreurs ou d'inexactitudes. Nous avons donc envoyé une liste de demandes de corrections. Toutes n'ont pas été prises en compte, mais un certain nombre ont été mises en œuvre.

Dans la version finale que nous avons reçue le 21 février 2020, nous avons constaté qu'il restait un certain nombre d'erreurs matérielles et des appréciations qui engagent le Comité, sur lesquelles nous n'avons pas la main. Ce rapport, comme l'a indiqué le Président, est plutôt positif et encourageant, au-delà de ces petites erreurs, et nous avons formulé une réponse le 9 mars 2020.

Je vous propose de revoir les grands traits de ce rapport dont vous avez eu connaissance. Je reprends sur quelques diapositives les titres et les intertitres de ce rapport.

Une première partie portait sur une présentation de l'établissement et sur le contexte de l'évaluation en insistant sur les différents épisodes qui ont ponctué la vie de

l'établissement au cours de ce contrat, avec une histoire assez complexe. Cela explique aussi que le Comité aurait sans doute souhaité avoir plus de détails sur l'évolution au cours du contrat précédent. En raison de la succession d'équipes, nous avons été plus diserts sur la fin de l'histoire, la trajectoire globale et le projet. Ils ont été amenés à poser beaucoup de questions pendant la visite, parce que les changements d'équipes successifs n'ont pas permis de répondre *a priori* à toutes les questions, notamment sur le début du contrat. La curiosité du Comité et leurs interrogations ont trouvé réponse lors de la visite.

Ils insistent sur le positionnement institutionnel et la stratégie de développement, en montrant finalement comment l'université, après une période complexe, a su rassembler ses forces et repartir dans une dynamique de projets ambitieuse qui peut s'appuyer sur des fondamentaux solides et sur des atouts avérés. En ce sens, cette évaluation est positive.

Ils ont fait ressortir un certain nombre de traits sur la gouvernance et le pilotage de l'établissement, en notant que la gouvernance pouvait être compliquée vu la succession des équipes et que le pilotage leur semblait peu clair. Ils ont néanmoins insisté sur la succession des équipes et l'évolution des points de vue. En outre, ils ont été frappés par l'importance de l'autonomie des composantes. Nous avons senti que le diagnostic se fondait sur la réalité de l'université et que le Comité avait une certaine distance par rapport à cette autonomie. Ils préconisaient d'être avec une structure moins facultaire. Cela a suscité leur étonnement, mais nous leur avons expliqué pourquoi cela constituait l'une des forces de l'université et un élément de dynamique. Ensuite, ils ont souligné le fait que ce projet d'établissement est fondé sur la participation des différentes instances et des membres de la communauté universitaire. Cela les a beaucoup frappés et impressionnés.

Nous avons été étonnés par le titre concernant l'organisation administrative : «Une organisation administrative réorganisée, pilotée directement par l'équipe de direction». Il existe des directions administratives et des directeurs et directrices de services qui ont tous leurs champs de responsabilité. Cela dit, cette nouvelle équipe insistait sur le fait de repolitiser un certain nombre de questions et d'intervenir, pour les aspects politiques, dans un certain nombre de domaines. Il ne s'agit pas de piloter directement l'organisation administrative. Chacun a ses compétences et ses responsabilités, mais effectivement, il s'agit de mener une politique qui s'appuie sur les directions administratives dans un dialogue, avec des binômes et entre l'équipe politique et les directions administratives.

Ils ont été frappés par l'importance de l'organisation en composantes pour la gestion immobilière, avec des arbitrages en composantes qui sont ensuite présentés et appréciés par «le central». Cela les a surpris, mais nous avons pu répondre en termes de stratégie globale d'investissements immobiliers avec tous les projets de développement concernant les campus notamment.

Sur le plan de la recherche et de la formation, ils ont beaucoup apprécié que la recherche soit un objet d'intérêt majeur et qu'il y ait des organisations et des réorganisations, avec un soutien à la DRV notamment, ainsi qu'une organisation en axes stratégiques. L'investissement sur la formation tout au long de la vie a été salué. Ils ont bien compris que cela faisait partie de notre politique globale d'établissement et que ce sujet était très important pour le développement de l'UPEC.

Ils ont également apprécié le lien entre recherche et formation, qui n'est pas simplement une annonce théorique, mais qui peut se lire très pratiquement.

Ils ont apprécié également la politique menée au niveau du service commun de documentation, ainsi que les propositions et les innovations du SCD.

Sur la réussite des étudiants, ils ont apprécié l'effort d'orientation et d'accompagnement des étudiants jusqu'à l'insertion professionnelle, ce qui est important, car cela fait partie des missions des universités. Ils ont bien apprécié le fait que l'UPEC fasse mieux réussir les étudiants que ce à quoi on pourrait s'attendre, étant donné leurs profils socioculturels. Ils voient l'efficacité en termes de réussite que peut garantir l'UPEC aux étudiants.

Ils ont cependant noté que nous avons des marges de progression en termes de vie étudiante et nous sommes d'accord. Vous le verrez dans notre réponse. Ils ont remarqué une vie étudiante trop centralisée. Ils ont souligné le fait que l'université, du point de vue de la vie étudiante, est encore organisée en archipel, avec des « vies étudiantes » disséminées, qui ne sont pas encore travaillées de façon dynamique et synergique. Nous y travaillons et cela fait partie de notre feuille de route.

Ils ont souligné une participation étudiante à la gouvernance effective, avec un vice-président étudiant, des assesseurs, mais ils ont noté qu'il fallait encore travailler à cette participation de la vie étudiante, la soutenir, l'encourager, la développer et lui donner plus de reconnaissance.

En termes de valorisation et de culture scientifique, ils ont souligné le dynamisme de cette politique. Certains sont encore à travailler et à développer, mais la dynamique a été relevée et appréciée.

Sur les relations européennes et internationales, ils voient qu'il s'agit d'un objectif majeur de notre politique, mais que ce chantier est encore à construire, développer et faire progresser. Nous sommes d'accord et cela fait partie des objectifs de l'équipe actuelle qui vise à renforcer encore cette structuration des relations internationales. Nous y sommes engagés.

La conclusion a été pour nous un point de départ. Elle fait une synthèse des points forts, des points faibles et formule des recommandations. Nous nous sommes

appuyés sur cette conclusion pour formuler notre réponse. Nous avons formulé un certain nombre de commentaires et d'engagements dans notre réponse, en laissant de côté les petites erreurs matérielles ou appréciations décalées par rapport à la réalité. Nous sommes partis des points essentiels de la conclusion. Il nous a semblé que cette réaction était la plus pertinente, d'autant plus que ce document sera rendu public. Concentrons-nous sur l'essentiel et laissons de côté les petits détails secondaires.

Dans notre réponse, nous avons salué les aspects positifs de cette appréciation de la situation de l'établissement par le HCERES, avec des citations de certains passages du rapport tout à fait élogieux. Ils ont parlé d'un «projet politique ambitieux autour duquel l'équipe a su rassembler la communauté, recréer une dynamique d'établissement». Nous les remercions de l'avoir noté. Ils ont également noté cette forte capacité de résilience en dépit des difficultés institutionnelles traversées. Enfin, ils ont bien su souligner que la stratégie désormais portée par l'établissement s'appuie sur cinq axes stratégiques interdisciplinaires longuement négociés en interne. Ils ont noté aussi que ces éléments avaient permis d'apaiser les tensions et de déboucher sur des projets fédérateurs, porteurs et innovants.

Ils ont su également relever le fait que nous sommes dans une autre logique qu'une organisation bipolaire contre laquelle nous avons beaucoup lutté. Il n'y a pas un pôle ville sur le campus de la Cité Descartes et un pôle santé à Créteil. Nous ne sommes pas dans cette optique. Au contraire, nous sommes dans une approche fondée sur la pluridisciplinarité, la transversalité et le fait d'avoir des projets fédérateurs beaucoup plus larges que la construction d'un pôle santé. Ce sont des éléments qui sont actés et importants pour l'image et la dynamique de l'établissement.

Nos points forts se sont renforcés depuis la visite. C'est ainsi que nous avons construit la deuxième partie de notre réponse, en montrant que nous avons continué à

travailler les points forts signalés, du point de vue de la recherche ou encore de l'engagement au service de l'excellence en formation initiale et continue, avec quelques données chiffrées. Nous avons également montré que notre interdisciplinarité est bien ancrée dans le territoire, en partenariat avec nos partenaires territoriaux et des entreprises. Le dialogue avec les entreprises et les forces socioéconomiques s'est renforcé à travers le COSP et toute une série d'évènements. L'entrepreneuriat étudiant se développe également et enfin, la situation financière confirme sa stabilité. Elle est même de plus en plus positive et permet un point d'appui pour nos projets.

Nous avons davantage développé les éléments en réponse aux recommandations. A partir des points faibles relevés, quelles étaient les recommandations du HCERES? Nous avons bien souligné que nous partageons ces éléments de diagnostic. En termes de pilotage de l'établissement, ce point est essentiel et nous avons exposé la façon dont nous travaillons à l'alignement de l'organisation administrative et des objectifs opérationnels sur la stratégie de l'UPEC. Ce travail est en cours et doit être poursuivi. Le Président l'a annoncé en début de CA, nous sommes en train de recruter des Directions de service. Nous sommes heureux d'accueillir Madame Savattero à la Direction des ressources humaines. Dans les éléments de recrutement, nous avons discuté de la manière d'organiser et de réorganiser le service et de mettre en place un schéma directeur des ressources humaines. Cela sera l'un des objectifs de cette nouvelle Direction.

De même, d'autres recrutements sont en cours et nous permettront d'avoir une organisation opérationnelle des Directions administratives alignée avec la stratégie de l'UPEC. Ce travail est déjà engagé, mais doit être systématisé et poursuivi.

En termes de pilotage, nous travaillons également sur les questions de priorisation et de transversalité. Vous savez que nous avons recruté un adjoint au DGS qui est

missionné sur tous les projets transversaux pour créer de la synergie entre les différentes Directions et services. Nous travaillons également à la priorisation des activités. Les circonstances actuelles rendent cette priorisation extrême, mais sans être dans une situation de PCA (Plan de Continuité d'Activité), avec un resserrement sur les activités prioritaires en situation de crise, nous avons engagé un travail de priorisation avec les Directions pour identifier 2 ou 3 priorités par Direction et avancer sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Le SAPAS (Service d'Aide au Pilotage et à l'Appui Stratégique) doit être en appui de cette opérationnalisation de la stratégie de l'UPEC. Cela se poursuivra.

Nous avons des fragilités au niveau des ressources humaines, nous partageons ce diagnostic. Nous avons commencé à travailler sur la politique d'attractivité et de stabilisation des emplois en 2019 et nous poursuivons ce travail en 2020. Nous avons une difficulté majeure qui est le turnover très important des agents, à la DRH ou dans d'autres Directions. Nous travaillons pour développer un indemnitaire intéressant, à la fois pour les titulaires, mais aussi pour les contractuels, afin de rendre nos emplois plus intéressants qu'ils ne l'étaient jusqu'alors. Nous sommes dans un contexte très particulier, l'Île-de-France, où le coût de la vie est très élevé. Les emplois de la fonction publique ne sont donc pas forcément très séduisants et nous sommes soumis à une forte concurrence.

Pour essayer de stabiliser les emplois, nous faisons des fiches de poste intéressantes, avec un environnement de poste et une politique indemnitaire. Le CT est mobilisé sur la question et un certain nombre de mesures ont déjà été prises, d'autres le seront en mai.

Nous avons une politique de soutien à la formation des agents et d'encouragement à la présentation des concours pour les contractuels afin de stabiliser leur position.

Tous ces éléments s'inscrivent dans un projet de schéma directeur des ressources humaines qui devra être construit avec la nouvelle Directrice des ressources humaines. Il implique une approche globale de l'ensemble des agents et des personnels de l'université.

Nous avons insisté auprès du HCERES sur le fait que nous avons pourvu tous les emplois. Il était manifeste que les experts du HCERES n'avaient pas forcément la même vision d'une politique des ressources humaines. Ils nous ont posé des questions sur le gel d'emplois, le redéploiement, etc. Sur le gel d'emplois, nous avons clairement indiqué que cela n'était pas un objectif et que nous essayions de nous organiser pour pourvoir les emplois, mettre des titulaires sur les supports de titulaires.

Nous avons souligné que nous avons créé beaucoup d'emplois dans le cadre du plan IUT. A l'époque, nous n'avons pas encore les données, mais nous voyions le plan Licence arriver. Nous avons pu confirmer dans notre réponse que nous mettions également en place des recrutements dans le cadre du plan Licence Santé. Pourvoir les emplois est un objectif pour nous, pas le gel d'emplois.

Nous avons également pu les rassurer sur le fait que la masse salariale est observée avec énormément de vigilance. Pour le moment, elle est sous contrôle. Nous en parlons régulièrement dans ce Conseil d'administration. Le contrôle de cette masse salariale nous permet de continuer à pourvoir tous les emplois.

Pour le moment, nous ne sommes pas dans une perspective de gel d'emplois, mais il faudra surveiller très attentivement l'évolution du GVT en espérant ne pas être obligés de prendre des mesures de gel d'emplois à terme.

La question du redéploiement de la masse salariale doit être posée, affrontée et traitée, mais elle doit l'être en corrélation avec la réforme du modèle économique. Nous avons des discussions assez approfondies. Cela implique un diagnostic précis,

des critères pour arriver à prendre des décisions de redéploiement de masse salariale, ce qui demande un travail de fond pour ne pas le faire au doigt mouillé, une solution qui ne serait satisfaisante pour personne.

Ensuite, pour la gouvernance du numérique, nous avons pu répondre aux préconisations du HCERES en montrant que le travail de priorisation avançait, avec la création d'une comitologie au niveau de la gouvernance du numérique. Cela a permis de recenser tous les projets. Des critères de priorisation ont été établis. Ce Comité sera amené à reprendre son activité dès le premier choc du passage en PCA absorbé. Bien sûr, il existe une mobilisation importante pour mettre en place l'interopérabilité des applications. Des dispositifs comme Synapse permettront de travailler à l'interopérabilité des applications et nous rendront plus efficaces.

Enfin, nous avons insisté sur le fait que la réforme du modèle économique devait s'appuyer sur des diagnostics approfondis, à la fois sur les questions budgétaires et financières, mais aussi sur les questions de ressources humaines, de ressources patrimoniales. Il faut vraiment avoir une approche globale et approfondie de l'ensemble des données et des paramètres en intégrant le fait que l'UPEC a créé un organisme de formation en alternance propre à l'UPEC. Cela constitue une nouveauté. Nous avons été plus loin dans cette direction que ce que nous avons pu exposer lorsqu'ils sont venus au mois de septembre, puisque la décision a été prise cet hiver de créer un OFA propre à l'UPEC. Nous nous organisons donc en conséquence.

Enfin, il faudra veiller à l'équilibre entre central, composantes et la création de campus comme autant de centres de ressources partagées.

Nous avons expliqué ce qui était mis en place en termes de stratégie internationale pour travailler sur le rayonnement de l'université et comment nous nous orientons vers des partenariats institutionnels stratégiques pour sortir de l'émiettement et des multiples partenariats individuels ou à dimension très locale, passés entre telle équipe

d'enseignants ou de chercheurs et telle autre équipe. Les partenariats d'établissement stratégiques n'annulent pas les autres partenariats, mais les structurent de façon plus claire et stratégique.

Enfin, en recherche, nous avons exposé des éléments sur la visibilité internationale et le travail réalisé pour assurer une meilleure visibilité internationale de l'UPEC, à savoir un travail auprès des opérateurs de classement internationaux pour leur signaler que l'UPEC existe et leur montrer comment elle peut apparaître dans leurs radars, en prenant en compte certains types de publications. Effectivement, il existe des problèmes d'outils d'identification des publications scientifiques. On sait que certaines disciplines sont très repérées par les outils de bibliométrie internationaux, alors que d'autres le sont beaucoup moins. Cela est lié aux outils utilisés.

Un travail a également été mené sur la signature des publications de l'UPEC pour les rendre plus homogènes et visibles au niveau national et international.

Nous nous orientons également vers la création d'un schéma directeur du soutien à la recherche. Il ne s'agit pas d'avoir un schéma directeur de la recherche, mais du soutien à la recherche, à savoir l'infrastructure et la logistique qui peut venir en appui des travaux des chercheurs.

Nous avons également une politique de développement des partenariats pour renforcer la présence des organismes. Nous avons 6 UMR, mais il serait intéressant d'en avoir davantage, de développer les liens, avec l'INSERM, même si nous avons une relation qui tend à se renforcer, mais aussi avec le CNRS et d'autres organismes. Ceci pourrait être consolidé par la mise en place d'une Maison des sciences de l'homme ou des sciences humaines.

La dernière recommandation porte sur les actions au service des étudiants. Nous avons un chantier important à travailler avec pour objectif de créer un schéma directeur de la réussite étudiante, qui fédérera des aspects de réussite dans les

études, dans la formation, mais également d'amélioration des conditions de vie étudiante et de vie de campus. Il s'agira d'un schéma très global qui sera transversal à plusieurs secteurs d'activité et Directions. Il pourra réunir les différentes composantes, les différents sites et campus de l'université.

Enfin, sur le positionnement institutionnel, nous avons conclu cette réponse en soulignant que des partenariats anciens étaient redynamisés, avec l'UGE. Nous avons souligné que nous allons participer à SFRI. Nos réseaux de collaboration sont étendus, avec l'arc sud et notamment l'Université de Saclay. Nous avons aussi des réseaux internationaux à développer avec de belles perspectives soutenues par les projets que nous mettons en place.

Telle est notre réponse, que nous avons souhaité dynamique pour ne pas nous perdre en nouvelles arguties sur les petits éléments qui n'étaient pas appropriés dans le rapport du HCERES. Nous avons souhaité rester centrés sur l'essentiel, montrer que nous partageons les principaux éléments de diagnostic et que nous étions en ordre de marche pour continuer dans cette dynamique que le HCERES a bien relevée. Nous avons apprécié que le HCERES ait eu cette vision plus globalement de l'UPEC.

Vous avez certainement beaucoup de questions et remarques à la fois sur le rapport et cette réponse qui sera dans le domaine public. Nous avons travaillé à sa formulation dans cette mesure également, afin qu'elle serve l'UPEC.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci, Madame de Suremain. D'autres éléments ont été salués, notamment les partenariats avec les entreprises qui sont tout à fait spécifiques. Vous l'avez dans le rapport. Nous n'avons pas tout détaillé. Ils font également référence à l'impact sur le modèle économique d'un certain nombre de facteurs, dont la Fondation.

Je vous propose d'ouvrir la discussion.

**M. LOWENSTEIN** – Effectivement, l'équipe a fourni de nombreux efforts. En effet, il est inédit d'intégrer des étudiants dans une équipe de direction et il faut le souligner. En revanche, il est vrai qu'en termes de reconnaissance de l'engagement étudiant au sens large, des progrès restent probablement à faire.

Un point important concerne les composantes. Elles constituent une force et un atout, mais parfois, il serait certainement possible de mieux se coordonner. Je m'appuie sur les situations de crise que nous traversons pour le dire. Tel est mon sentiment.

Je n'ai pas d'autres remarques.

**M. PELLET** – J'ai quelques questions et une remarque sur le rapport HCERES. Je trouve que l'expression « pilotage confus » employée par les rapporteurs est un peu abusive, non pas par rapport à l'équipe actuelle, mais par rapport à l'UPEC en général. En effet, la confusion n'est pas le résultat d'un pilotage particulier, mais simplement de votes des personnels, de changement de majorité qui ont abouti à des changements d'orientation. L'expression « pilotage confus » paraît significative d'un point de vue sur l'université. Le rapport n'a aucune perspective historique sur ces dernières années. C'est le sous-entendu d'un point de vue de management des universités qui nie l'importance de la démocratie universitaire. Cela me paraît assez symptomatique des arrière-pensées. On ne peut pas dire d'une évolution politique liée à des changements et à des choix qu'elle engendre de la confusion. Ce sont des contradictions, à la limite, mais pas de la confusion.

J'ai par ailleurs 3 questions sur des formules du rapport. D'abord, je reviens sur le constat de la consultation insuffisante des laboratoires. Pendant la phase électorale, en ce qui nous concerne, nous avons proposé la formalisation d'un rapport régulier, d'une sorte de pendant des CoDir avec les Directeurs de laboratoires. Qu'envisagez-vous sur ce point?

Le deuxième point est lié à la question du pilotage : « formalisation insuffisante des périmètres des services », qui est liée au reproche d'un pilotage direct par l'équipe : à quoi cela correspond-il précisément ? comment pensez-vous répondre à cette critique ?

Enfin, je souhaite obtenir une précision. Qu'entend le HCERES par « une RH spécifique à la maîtrise d'ouvrage » dans la perspective de la politique du patrimoine ?

**M. LE PRÉSIDENT** – Je partage l'élément de sémantique sur le « pilotage confus ». Il est inhérent à une situation complexe. Monsieur Gilbert, voulez-vous répondre concernant les laboratoires ?

**M. GILBERT** – Bonjour à tous. S'agissant de l'interaction avec les laboratoires, depuis le mois de septembre 2019, nous avons mis en place des rencontres interlaboratoires (RIL). Il s'agit d'un lieu où se réunissent toutes les Directions de laboratoire avec la Vice-présidence recherche. Il permet de faire des points sur les décisions prises en Commission de la recherche et de les expliciter. Il permet aussi de sonder les attentes et les retours d'expérience des Directions de laboratoire. Il permet de recueillir leurs propositions, afin qu'elles soient, le cas échéant, discutées en Commission de la recherche. Ce moment est aussi l'occasion, pour les Directions de laboratoire, d'échanger entre elles, de partager leur expérience, de se rencontrer.

Pour le moment, nous avons eu 2 RIL. L'idée est d'en tenir 2 à 3 par an en fonction de l'actualité et des besoins. La dernière RIL a duré 3 heures 30 et j'ai eu le sentiment qu'elle a suscité un intérêt très important de la part des Directions de laboratoire, puisqu'elles sont toutes venues ou ont été représentées. De vrais débats se sont tenus et ont été extrêmement riches.

L'idée était de créer ces RIL sans y attacher un pouvoir de décision, puisqu'il n'est absolument pas en jeu de mettre en question les habilitations juridiques des Conseils

prévues dans le Code de l'éducation. La RIL ne donne lieu à aucune décision. En revanche, elle est un lieu d'échange et de partage d'informations.

**Mme de SUREMAIN** – Sur la question de la formalisation insuffisante du périmètre des services, nous partageons ce diagnostic sur des éléments à travailler sur le partage des objectifs stratégiques de l'équipe politique et la mise en œuvre par les services. Ce travail est engagé. Pour cela, nous avons recruté un adjoint au DGS notamment, afin de travailler sur le partage des objectifs stratégiques et pour clarifier le rôle des différents services, ainsi que ce qui relève de la coopération entre les services.

Cela fait partie d'un travail de fond de réorganisation des services. Nous sommes vraiment plongés dans ce travail. Nous espérons que dans les semaines à venir, cela sera davantage clarifié. Cela fait partie des éléments discutés lors des recrutements des nouvelles Directions administratives. Il a été engagé avec les Directions administratives précédentes et il doit se poursuivre.

En revanche, le rapport comporte une petite erreur matérielle qui n'a pas été corrigée, mais qui est un peu agaçante. Nous avons fini par regarder les notes et les renvois. Le rapport fait référence à des passages du RAE, mais ces références sont erronées. Nous avons envisagé des binômes administration/politique à la tête de Directions renouvelées, la DIFPRO et le CIDP notamment. En fait, nous n'avons pas mis en place ces binômes à la tête de ces Directions qui sont restées des Directions classiques avec uniquement des administratifs. De cet exemple qui était dans le rapport d'autoévaluation et dans le projet d'établissement, il a été tiré un cas plus général qui n'est pas exact. Sont bien à la tête des différentes Directions des Directeurs ou des Directrices administratifs qui ont leur plein champ d'expertise. Il faut évidemment une collaboration entre le politique et l'administratif.

Visiblement, il y a eu une lecture rapide et étonnante du RAE et du projet qui a conduit à quelques erreurs.

La RH spécifique à la maîtrise d'ouvrage et au patrimoine s'inscrit dans des points d'organisation et de réorganisation. L'établissement s'engage de plus en plus dans la maîtrise d'ouvrage. Des recrutements stratégiques ont déjà été faits en conséquence. Dans la mesure où nous avons une politique immobilière soutenue, il faut effectivement que les recrutements au service du patrimoine soient faits en conséquence et que nous ayons de bons appuis pour suivre cette politique immobilière.

Nous devons également avoir des compétences importantes dans le domaine immobilier, puisque cela devient des questions de plus en plus essentielles au développement de l'université.

**M. PELLET** – Merci de ces réponses. Concernant le rapport avec les laboratoires, le HCERES ne semble pas avoir pris en compte la mise en place des RIL. Demandent-ils que cette RIL ait un pouvoir de décision et pas seulement un pouvoir de consultation?

**M. GUILBERT** – Le HCERES n'a pas mentionné ce sujet. Je pense qu'ils n'ont pas bien compris la fonction des RIL. Il est certain que la RIL ne peut pas avoir de pouvoir de décision. Cela serait contraire aux institutions prévues par le Code de l'éducation. On ne peut pas lui confier un pouvoir de décision. Cela n'est d'ailleurs pas notre souhait. Nous l'avons indiqué clairement lorsque la RIL a été instituée en septembre 2019. Nous avons précisé aux collègues qu'il n'était pas envisageable qu'ils considèrent cette réunion comme un lieu de décision, afin de respecter les institutions élues.

**M. LE PRÉSIDENT** – Il s'agit néanmoins d'un lieu de propositions.

**M. GUILBERT** – C'est un lieu de propositions, de partage d'idées, de retour d'expérience, de partage d'informations, mais la RIL n'a aucun pouvoir de décision. Cela serait tout à fait impossible.

**M. LE PRÉSIDENT** – Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous propose de passer au point suivant.

## 2. VIE INSTITUTIONNELLE

### 2.1. Approbation relative à la fixation des modalités d'enregistrement et de conservation des débats dans les conseils

**M. LE PRÉSIDENT** – Ce point est important.

**Mme DE SUREMAIN** – Ce point est obligatoire. Le MESRI (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) a formulé un certain nombre de recommandations et de préconisations fortes pour assurer la continuité de la vie des Conseils lorsque l'on passe en distanciel. Nous avons la possibilité de réunir les Conseils en visioconférence et de faire que leurs avis et délibérations soient valides, à condition de respecter certaines règles. Monsieur Duflot, vous souhaitez peut-être dire un mot sur l'enregistrement. Ensuite, nous présenterons la délibération proprement dite.

**M. DUFLOT** – L'intégralité de ce qui se dit, de ce qui est montré et des votations auxquelles vous participerez est enregistrée et l'enregistrement peut être rejoué à la demande. Nous sommes en train de vérifier que tout se passe bien au niveau de la plateforme.

**M. LE PRÉSIDENT** – Il s'agit d'un point d'information, mais des précisions complémentaires viendront du ministère sur l'assise juridique totale du vote enregistré.

**Mme DE SUREMAIN** – Il s'agit d'une délibération. Nous devons délibérer pour autoriser le déroulement des débats dans certaines conditions, en visioconférence. Les débats se déroulent de la même manière qu'en présentiel, avec quelques éléments supplémentaires. Le Président ouvre la réunion, il précise l'ordre du jour, il informe les membres de la date et de l'heure de début des débats, de la date et de l'heure de la fin des débats. Il ouvre et clôt les débats. Il indique l'ouverture du vote, il prend acte de sa durée et il donne les résultats du vote.

Chaque participant est identifié dans une liste affichée dans l'application. Vous disposez de la liste des participants dans la partie gauche de l'écran qui s'affiche. Au moment des votes, un système de sondage permet de voir qui a voté et de comptabiliser les résultats des votes.

Les débats sont enregistrés. Nous sommes toujours en relation avec la société Ubiquis, qui est présente et qui assure la transcription de nos débats dans un PV. Lorsque le PV sera approuvé, puisque nous présenterons ces PV au vote très classiquement, ces enregistrements seront supprimés dans les 15 jours suivant l'approbation du compte rendu de la réunion. Nous garderons donc la trace habituelle de nos débats, à savoir le PV voté par le CA de l'établissement.

Cette délibération constitue une obligation pour assurer la validité de la tenue de ce Conseil et de ses décisions.

**M. LE PRÉSIDENT** – Elle est donc soumise au vote du CA. Avez-vous des commentaires?

**M. PELLET** – Si je comprends bien, il s'agit d'une précaution juridique. Si on laisse de côté le rôle du Président, qui pourrait être le même en présentiel, si on laisse de côté l'enregistrement, puisqu'habituellement, un enregistrement est effectué également, qu'est-ce qui change véritablement? Apparemment il s'agit juste d'autoriser un vote informatique par rapport au vote direct en salle, surtout si la sténotypie est conservée en direct ou en différé. Pouvez-vous nous préciser ce qui change? Pour le moment, je ne vois que les modalités de vote.

**Mme DE SUREMAIN** – Aucun changement n'intervient. Simplement, l'obligation vise à rendre transparentes les conditions du déroulement de ces Conseils, afin qu'elles soient connues de tous et explicitées. Le seul changement concerne la procédure de vote, effectivement, puisque nous ne votons pas à main levée, mais avec ce système de sondage. Vous le verrez, il est très transparent et les votes peuvent être tracés.

Il était nécessaire d'explicitier et de clarifier les conditions de déroulement de ces Conseils.

La prise de notes continue par ailleurs. Des membres de la société Ubiquis sont invités lors de chaque Conseil et prennent des notes. Ils feront un PV comme ils ont l'habitude de le faire.

**M. DUFLOT** – Il est normal que nous votions sur la qualité des débats permise par la visio.

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vous propose de passer au vote. Il est 10 heures 30. Je vous invite à donner lecture des procurations.

**Mme HNANOU** – Monsieur Le Gall donne procuration à Madame de Suremain. Monsieur Mekontso Dessap donne procuration à Monsieur Dubois-Randé. Monsieur Berthenand donne procuration à Monsieur Dubois-Randé. Monsieur Grimbert donne procuration à Monsieur Thauvron. Madame Cachet-Vivier donne procuration à Madame Cadusseau. Madame Rubens donne procuration à Monsieur Thévenet. Monsieur Zougbedé donne procuration à Monsieur Thévenet. Madame Cascone donne procuration à Monsieur Thauvron. Monsieur Questiaux donne procuration à Monsieur Lowenstein. Madame Arminot donne procuration à Monsieur Lowenstein.

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous organiserons trois volets de vote, puisque nous avons des procurations et qu'il faut voter séparément pour les personnes présentes et les procurations.

*Il est procédé au premier tour de vote pour les administrateurs présents (17 votants).*

*Il est procédé au deuxième tour de vote pour les premières procurations (6 votants).*

*Il est procédé au troisième tour de vote pour les deuxièmes procurations (4 votants).*

**M. VIALA** – Les votes sont favorables à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT** – Le vote prend fin à 10 heures 37. Je vous remercie pour ce vote favorable à l'unanimité.

*La fixation des modalités d'enregistrement et de conservation des débats dans les conseils est approuvée à l'unanimité des 27 votants.*

## **2.2. Information relative au Dialogue stratégique et de gestion phase 2**

**Mme DE SUREMAIN** – Il s'agit d'une information, puisque le Dialogue stratégique et de gestion est un processus qui se déroule depuis le mois de janvier et qui s'étendra jusqu'au mois d'avril ou mai 2020.

Le MESRI octroie une subvention pour charge de service public aux universités à l'automne. Elle a été notifiée dès novembre 2019. Les universités peuvent également émarger à des financements complémentaires sous réserve de présenter des projets et obtenir des financements en plus de la subvention pour charge de service public. Cela se fait dans le cadre d'un Dialogue stratégique et de gestion annuel qui a été expérimenté en 2019 avec quelques universités et qui est généralisé en 2020.

Ce Dialogue stratégique et de gestion ressemble de plus en plus à la construction d'un contrat d'objectifs et de moyens qui sera passé avec l'ensemble des établissements. Ce Dialogue stratégique et de gestion s'articule aussi avec le contrat quinquennal de site dans une forme rénovée, qui fonctionne également sur la construction de projets et la construction d'objectifs stratégiques partagés par les établissements d'un même site.

Dans notre cas, la discussion a démarré en octobre 2019, quand nous avons reçu les premiers documents qui indiquaient que nous devons tracer l'évolution de notre masse salariale notamment et de nos emplois pour les cinq ans à venir. Nous devons donc faire des projections, ce qui n'est pas une pratique habituelle, puisqu'en matière de masse salariale et d'emplois, nous raisonnons plutôt en compte financier annuel, avec une perspective rétrospective. Au contraire, cela nous demandait de passer dans du prospectif.

Nous avons donc reçu une série de documents à compléter et nous avons fait le choix, dès le départ, d'adopter une vision très stratégique de ce dialogue de gestion et de ne pas nous contenter de présenter des évolutions supposées de masse salariale et d'emplois, mais de présenter nos projets.

Dans une première phase, nous avons envoyé un document stratégique et tous les éléments demandés au rectorat en décembre 2019. Nous avons eu une réunion avec le recteur d'Académie le 7 janvier durant laquelle nous avons présenté ce premier document de Dialogue stratégique et de gestion, avec nos projets et les annexes demandées.

En phase 2, le ministère a demandé que les établissements se concentrent sur 3 projets stratégiques à présenter à leur tutelle pour demander des financements complémentaires. Cette phase 2 se déroulera de février à juin 2020.

Pour mémoire, dans le document de phase 1, les objectifs retenus dans une approche très stratégique ont consisté à :

- Expliquer et affirmer le positionnement de l'UPEC dans les priorités nationales de l'ESR :
  - Réforme de l'accès aux études de santé ;
  - Transformation pédagogique et réussites des étudiants, notamment dans le cadre du Plan IUT ;
  - Conditions de vie et lutte contre la précarité étudiante ;
  - Accueil des étudiants étrangers ;
  - Ouverture des étudiants à l'international ;
  - Développement des formations à et par la recherche.
- Expliciter la stratégie de campus formation et recherche ;
- Montrer les progrès dans la capacité de pilotage de l'établissement ;
- Dégager de nouveaux moyens au service de la stratégie

- Création d'une Fondation partenariale (le rapport HCERES a beaucoup apprécié le développement des partenariats avec les collectivités territoriales, mais aussi avec les entreprises et tous les partenaires socioéconomiques);
- Formation continue et formation en alternance qui font partie de notre stratégie de formation, mais aussi pour fonder l'autonomie budgétaire de l'établissement;
- Valorisation et mutualisation des plateformes de recherche;
- Transfert de technologie et collaboration avec les entreprises;
- Ressources de recherche sur appels à projets.

En décembre et janvier, nous avons priorisé les moyens que nous demandions selon 2 priorités : le financement de la réforme de l'accès aux études de santé et le financement de la poursuite d'études après le dispositif rebond et la sécurisation des parcours.

Sur ces priorités, le ministère nous a déjà donné des réponses en janvier 2020, parallèlement à ce Dialogue stratégique et de gestion, dans la mesure où il nous a attribué des supports de postes et des financements associés à ces supports de postes. Ces financements sont corrélés au nombre d'inscriptions étudiantes. Nous attendons encore des financements complémentaires et nous ne manquerons pas de les demander.

En priorité numéro deux, nous avons placé le développement d'une DIFPRO rénovée. Nous avons encore avancé au cours de l'hiver, puisque nous souhaitons mettre en place un OFA interne.

Nous avons également indiqué que nous souhaitons travailler sur la création de nouveaux espaces de travail, avec davantage de digitalisation, la création de tiers lieux, etc.

En phase 2, le ministère a précisé ses demandes avec un guide méthodologique et il a indiqué que nous ne pouvions présenter que 3 projets stratégiques. Nous avons eu des échanges avec le ministère pour comprendre ce qui était attendu. Il attend 3 fiches projets synthétiques avec des financements relativement limités. On nous a donné une fourchette de 100 000 euros par projet. Nous allons en demander un peu plus, mais tel est l'ordre de grandeur. Les fiches projets doivent être synthétiques et comprendre un plan de financement qui peut être pluriannuel et des indicateurs de suivi.

Nous vous présentons ce jour 3 projets pour discussion.

Le premier projet vise à demander un soutien pour la création et l'amorçage d'un OFA (Organisme de Formation par l'Alternance) interne à l'UPEC. Ces éléments vous ont été présentés lorsque nous avons créé la DIFPRO, nouveau service de l'université, qui va évoluer vers un OFA interne à terme, afin que nous soyons autonomes pour assurer la formation en alternance, qu'il s'agisse de formations par l'apprentissage ou de formation continue.

Vous disposez d'une synthèse de l'état d'instruction de ce dossier. Nous allons demander un financement complémentaire de l'ordre de 200 000 euros au ministère, sachant que nous cofinancerons l'amorçage de cet OFA interne par un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement de l'ordre de 200 000 euros. L'idée est de permettre le recrutement de contractuels pour lancer cet OFA interne avant d'assurer progressivement l'autonomie financière, le financement sur fonds propres de cet OFA interne avec le développement de l'apprentissage et de la formation continue.

Ce projet est notre premier projet prioritaire qui s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons présenté en janvier dans la phase 1.

Le deuxième projet suit les préconisations du ministère. Lors de la visite d'Anne-Sophie Barthez à l'UPEC en janvier, nous avons eu des échanges. Puis nous avons eu des échanges téléphoniques avec Madame Profit du ministère. Ils nous ont

recommandé de présenter un ou des projets qui auraient été candidats à des appels à projets du PIA, mais qui n'auraient pas été retenus.

Nous vous proposons de présenter une demande de soutien à la création de l'Ecole socio-environnementale du Grand Paris. Cela correspondait à notre troisième projet d'EUR en vague 2 qui n'a pas été retenu par le jury. Vous vous souvenez des conditions très particulières de candidature pour cette EUR, qui avait dû revoir son périmètre, parce qu'il y avait une anticipation de la candidature SFRI. Un certain nombre de laboratoires auraient donc pu être gênés d'être dans une candidature EUR et de ne pas pouvoir être dans SFRI. Le périmètre de ce projet d'EUR avait donc été rogné.

Le ministère nous encourage à représenter ce projet dans son périmètre plein et entier, avec son ambition initiale complète. L'Ecole socio-environnementale serait fortement en lien avec l'Ecole internationale d'études politiques et présenterait un ensemble de formations (Masters, DU et programmes de recherche) à l'UPEC. Elle serait à l'interface du domaine des sciences physico-chimiques, biologiques et des sciences sociales et de l'environnement.

Il s'agit d'une sorte de *graduate program* ou d'EUR qui permettra à différents Masters et différentes composantes de participer à cette Ecole socio-environnementale du Grand Paris. Ce n'est pas une nouvelle composante, mais une forme de *graduate program* ou de label. Il s'agit d'un ensemble fédératif de formations et de programmes de recherche qui travaillent à l'interface entre les questions sociales et environnementales et proposent ainsi des formations innovantes.

Un élément complémentaire à ces formations consiste à soutenir la création d'un Observatoire européen des inégalités environnementales et d'un réseau de recherche spécialisé à l'échelle globale. Ce site sera organisé autour de 5 axes qui permettront de collecter les données et d'appuyer les actions de formation.

Cette demande d'aide au financement du lancement de cette école permettra le développement du site de l'Observatoire européen des inégalités environnementales, en demandant le recrutement sur 12 mois d'un ou d'une ingénieure d'études pour la mise en place de cet observatoire. Le financement permettra aussi la digitalisation de formations, la création de modules vidéo de formation à distance, susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de parcours qualifiant (DU) et diplômant (Master2). Ce financement permettra aussi l'organisation de séminaires de recherche ou d'une université d'été internationale, afin de bien lancer cette Ecole socio-environnementale du Grand Paris.

Le troisième projet consiste à demander un soutien au lancement d'un grand projet E-CITY. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce projet à plusieurs reprises. La diapositive reprend les enjeux du projet et les compétences mobilisées. Il s'agit d'étudier les enjeux de santé publique d'une population dans la durée, de travailler sur différents impacts, ce qui implique de la collecte et de l'analyse de données, en s'appuyant sur une plateforme qui va recueillir et traiter des données massives. Cela s'inscrit dans un projet plus global d'une université engagée en lien étroit avec ses partenaires et avec la société.

Les compétences mobilisées sont multiples et s'appuient sur des points forts bien présents à l'UPEC, en formation et en recherche.

Pour revenir à ce qui sera demandé dans le cadre de ce DSG, nous devons développer nos partenariats dans le cadre de ce projet. Nous demanderions un financement pour créer un consortium des consortiums. Il s'agit de créer un réseau européen ou international avec des partenaires universitaires ou des collectivités territoriales qui peuvent être des acteurs majeurs pour le développement de ce projet d'E-CITY. Cela implique de pouvoir rencontrer ces partenaires, organiser des ateliers de travail sur les projets scientifiques, mais également des ateliers pour voir comment organiser les appels à projets. Quelles seront les stratégies de ces partenaires pour candidater

sur des appels à projets européens ou autres et mettre en place l'infrastructure de soutien à la recherche et aux formations dans le cadre du projet E-CITY?

Monsieur Gilbert peut éventuellement compléter cet aspect de consortium des consortiums.

**M. GILBERT** – En effet, l'idée est que nous avons certes des liens étroits avec des institutions de recherche de l'Est parisien (ENPC, Université Gustave Eiffel, ANSES, INSERM, CNRS, etc.). L'idée est aussi de donner à notre travail une véritable dimension internationale en nous appuyant sur les forces de recherche qui, dans les pays étrangers, travaillent déjà sur ces questions ou sur des aspects de ces questions. Nous sommes en train d'identifier des universités qui pourraient avoir des thèmes de recherche en partie liés à ce projet. Nous vous avons déjà présenté une liste qui n'est pas exhaustive. L'un des enjeux pour la demande de soutien à l'Etat est justement d'avoir les moyens de développer ce réseau pour faire en sorte que nous ne soyons pas seulement sur le plan national, mais sur le plan international, y compris dans le domaine scientifique.

**Mme DE SUREMAIN** – Merci de cette précision. Les diapositives suivantes présentent une carte mentale de ce que pourrait être le projet E-CITY. Ce projet est ambitieux. Il est porté par l'UPEC, mais implique aussi d'avoir de nombreux partenaires. Nous serions sur une demande de financement limitée, autour de 100000 euros, pour essayer de constituer un réseau des partenaires, au niveau international, qui puisse travailler avec l'UPEC autour de ce projet dont elle est porteuse.

Il existe également un enjeu politique dans le fait d'inscrire le projet E-CITY dans notre Dialogue stratégique et de gestion. Il s'agit de montrer au ministère que nous sommes bien actifs sur ce projet et que l'UPEC en est la porteuse principale, leader dans l'organisation de ce projet.

Tels sont les 3 projets que nous défendrons en Dialogue stratégique et de gestion

**M. LE PRESIDENT** – La ville de Créteil est très partante sur ce projet. Ce projet est compliqué et complexe et mobilisera énormément les sciences humaines et sociales. Des réunions ont déjà été organisées, notamment autour d'Hélène Charreire, de Sylvie Thoron, de Marcus Zepf, Sylvie Bastuji **Erreur ! Signet non défini.**, Isabelle Coll, Patrick Savidan. Tout cela n'est pas exhaustif. Nous irons sûrement vers l'établissement d'un groupe projet UPEC qui intégrera également d'autres partenaires.

Dans le cadre du Dialogue stratégique, l'objectif est de demander des financements pour créer le consortium international dans lequel beaucoup des personnes citées sont investies à différents titres.

**Mme DE SUREMAIN** – Il s'agit de financements relativement modestes à l'échelle de l'envergure de ces projets, mais nous tenons à les présenter dans le cadre de ce Dialogue stratégique, ce qui est aussi une façon d'affirmer politiquement l'investissement de l'UPEC dans ces trois directions importantes. Nous verrons ce que nous donnera le ministère. De toute façon, nous mettrons en place ces projets, même si nous préférierions les mettre en place avec un peu d'appui.

Dans le cadre du projet de mise en place de l'Ecole socio-environnementale, nous sommes aussi engagés dans des discussions très fructueuses avec la Fondation pour la Maison des Sciences de l'Homme qui souhaite que l'UPEC soit partenaire institutionnel pour un appel à projets dans le domaine des sciences environnementales en lien avec les sciences humaines et sociales autour des questions de justice sociale et de transformation environnementale. Ces éléments sont extrêmement encourageants et nous serons donc partenaires de la FMSH pour un appel à projets, l'UPEC apportant un environnement aux lauréats de cet appel à projets en termes de séminaires, d'écoles universitaires d'été, etc. Une bonne dynamique est donc enclenchée. Des liens sont également possibles avec Saclay, qui est très intéressée par le projet.

**M. MOSCOVICI** – Bonjour à tous. Merci de cette présentation. Je souhaite intervenir au sujet de l'Ecole socio-environnementale. Patrick Savidan, Yves Palau, Anne-Lise Humain-Lamoure, Sylvie Thoron et moi-même, nous avons participé à une réunion avant le confinement. Cette réunion a été extrêmement intéressante et productive. Elle portait sur ce projet d'Ecole socio-environnementale du Grand Paris. A la fin de la discussion, nous sommes plus ou moins tombés d'accord sur le fait que la création de modules vidéo et de formations à distance, pour l'instance, ne se ferait que dans le cadre de parcours qualifiants, peut-être au niveau d'un DU. Pour l'instant, nous avons mis de côté l'aspect diplômant du Master 2.

Le second paragraphe de la diapositive 10 ne correspond donc pas à la conclusion à laquelle nous étions arrivés. Nous nous cantonnons au parcours qualifiant en FC pour le moment.

**Mme DE SUREMAIN** – Je précise que cette diapositive a été rédigée, contrôlée et vérifiée par Patrick Savidan et Yves Palau, qui ont peut-être évolué sur leur projet depuis cette réunion.

**M. PALAU** – Bonjour à tous. La réunion s'était terminée sur le fait qu'on donnait priorité temporelle au DU qualifiant. Néanmoins, nous ne nous interdisons pas d'introduire ce DU dans un Master 2 ultérieurement, dans la mesure où nous aurons assez vite à faire le lien entre formation et recherche et donc à permettre à un certain nombre de personnes ayant suivi le DU de poursuivre en Doctorat. Cela impliquera le passage par le Master.

Nous pouvons dire que cela se fait dans le cadre d'un parcours qualifiant, DU, puis diplômant au sens où le point de départ est le parcours qualifiant.

**Mme HUMAIN-LAMOURE** – Je souhaite intervenir dans le sens de Monsieur Moscovici et je confirme ses propos. Nous avons envisagé que le DU puisse constituer une équivalence pour l'accès à certains parcours de Masters existants. Etant donné les

financements, qui sont des financements d'amorçage, nous ne pouvons pas nous lancer immédiatement dans un parcours diplômant.

Deuxièmement, il faut voir les forces en présence et les 3 composantes représentées ont souligné la difficulté à mettre en œuvre le parcours diplômant pour la rentrée prochaine. Le contexte n'a pas arrangé les choses depuis. Vu ce que sont les budgets d'amorçage, il nous semble beaucoup plus réaliste de passer sur du parcours qualifiant ou du DU qui est bien diplômant, mais pas d'emblée sur un parcours de Master 2 que nous ne pourrions pas tenir.

En outre, il faut souligner que si nous n'en avons pas les moyens humains, il ne faudrait pas que beaucoup d'intervenants extérieurs viennent dans ces diplômes et que de fait, nous ayons ensuite des Masteriens qui s'inscrivent en Doctorat ailleurs que chez nous. Nous raterions, je pense, l'objectif principal du lien formation/recherche.

Pour aller dans le sens de Monsieur Palau, j'ajouterai qu'un DU peut tout à fait être à l'articulation formation/recherche. Il en existe déjà. Un DU vient d'être créé en communication sur ce modèle. Il est de niveau Master et peut s'inscrire dans une articulation formation/recherche.

**M. SAVIDAN** – J'apporterai à mon tour quelques éléments de précision dans le prolongement des propos de Monsieur Moscovici, de Madame Humain-Lamoure et de Monsieur Palau. Avec ces modules vidéo, l'idée était d'envisager que ces modules soient conçus comme des ressources qui ne correspondent pas forcément, mises bout à bout, à la création d'un parcours de DU ou de Master 2. L'idée est d'avoir des modules mobilisables dans des parcours existants.

Par exemple, en philosophie, on pourrait imaginer un module intégré. Nous avons des UE très souples qui permettent de valoriser la participation de nos étudiants à des colloques ou autres. Cela pourrait servir de base au travail d'un étudiant dans le cadre d'une UE Dossier qui permettrait son évaluation.

L'idée est de disposer d'un stock de modules vidéo en français et en anglais qui pourraient être mobilisés dans des parcours existants. Je crois qu'il faut distinguer l'existence de ces modules et la question de la création d'un DU ou d'un parcours de Master. Il n'était pas question de cela.

En revanche, il est vrai que sur la question de la création, nous avons plutôt parlé d'une démarche qui viserait d'abord à accorder une priorité temporelle au DU.

**M. LE PRESIDENT** – Il existe un certain engouement externe pour ce dossier, comme nous avons pu le sentir avec la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, avec une reprise quasiment intégrale du texte de Patrick Savidan. Ce sont des personnes très honnêtes, il n'y a donc pas de sujet. Ils voulaient faire un partenariat UPEC, avec un certain nombre de choses derrière, dont des appels d'offres, pour créer une certaine reconnaissance de ce projet et de cette thématique qui est manifestement importante. Elle a d'ailleurs toujours fait partie de la politique de l'établissement.

**Mme FAURE** – Je ne voulais pas entrer dans le détail, je pense que le CA n'est pas le lieu. Je voulais savoir comment se passe le dialogue autour de ces projets. Nous découvrons ces projets. Quel est le périmètre de ce Dialogue stratégique? A titre personnel, je trouve irréaliste le débat que nous avons en cette période de Covid-19. Je ne dis pas qu'il ne faut pas porter de projets, mais je pense que l'UPEC s'est lancée dans de nombreux projets. Nous n'avons pas encore les bilans. J'aimerais qu'on nous présente les bilans des projets comme les EUR, les PIA, les NCU avant de se lancer dans de nouveaux projets.

Il faudrait être plus réaliste et plus en lien avec l'actualité. Disposons-nous des forces dans les équipes, après le Covid-19, pour se lancer encore dans des projets extrêmement ambitieux pour des sommes qui ne sont pas si importantes que cela? Pourrions-nous disposer de temps pour en discuter? Devons-nous voter cette présentation?

**M. LE PRESIDENT** – Il s’agit d’un point d’information. Le Dialogue stratégique et de gestion se fera en visio fin avril. Les sommes mobilisées sont très modestes. Le Dialogue Stratégique et de Gestion n’est donc qu’un amorçage pour quelques projets. Ce n’est pas un élément qui doit mobiliser énormément nos forces.

**Mme FAURE** – Le Covid-19 nous a obligés à faire évoluer nos pratiques administratives. Nous travaillons à distance, nous devons utiliser de nombreux outils. Ne pourrions-nous pas avoir une ambition sur l’accompagnement et la formation aux outils numériques en matière administrative comme pour les apprentissages? Ne pouvons-nous pas proposer quelque chose de concret pour que tous les personnels se retrouvent dans ces projets, puisque ce Dialogue stratégique est annuel?

**M. LE PRESIDENT** – L’objet n’est pas du tout celui-ci. Il existe un cahier des charges du Dialogue stratégique.

**Mme FAURE** – Quel est ce cahier des charges?

**Mme DE SUREMAIN** – Je pense que nous pourrions diffuser des éléments. Le guide méthodologique du Dialogue stratégique et de gestion pourra vous être fourni. Nous sommes dans un processus national, qui est une demande de la tutelle. La tutelle nous demande de présenter des projets pour obtenir des financements complémentaires.

En fait, nous ne présentons pas de nouveaux projets. C’est un volet modeste, avec des financements proportionnels à cette modestie, afin de participer au cofinancement de projets que nous sommes déjà en train de mettre en place. Par exemple, l’Ecole socio-environnementale du Grand Paris est un travail en cours. Nous avons déjà des séminaires dédiés à cette question. Il ne s’agit donc pas d’ajouter un projet supplémentaire, mais de trouver des cofinancements pour avancer dans ces projets. Il s’agit de trouver une aide supplémentaire.

Par ailleurs, avant de sélectionner ces 3 projets, nous avons eu des discussions avec le ministère et notamment avec Madame Barthez lorsqu’elle est venue, afin

d'identifier les projets stratégiques. Je vous rappelle qu'en janvier, nous avons présenté l'UPEC, sa situation et ses projets. Nous avons testé plusieurs hypothèses pour voir ce qui serait bien reçu et perçu par le ministère. Nous avons essayé de saisir tous les indices qui nous poussaient à présenter tels volets de tels projets plus larges. Le guide méthodologique du DSG est disponible. Il s'agit d'un document public qui a été envoyé à toutes les universités. Nous pourrions le transmettre sans difficulté.

Pour les aspects d'investissement dans le numérique et la digitalisation, ce projet est très important. Nous y reviendrons dans peu de temps, car nous sommes effectivement amenés à financer des investissements tout à fait importants et stratégiques dans ce domaine. Nous ne les oublions pas, bien au contraire.

**M. PELLET** – Madame Faure a évoqué une question que je voulais poser. Les projets soumis dans le cadre du Dialogue stratégique font-ils l'objet d'un vote dans les instances?

**Mme DE SUREMAIN** – Ce point est présenté pour information, car nous sommes en cours d'élaboration. Je ne vois aucune difficulté à présenter cela sous la forme d'une délibération. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président?

**M. LE PRESIDENT** – Je n'y vois aucune difficulté.

**Mme DE SUREMAIN** – Ainsi, nous serons dans la transparence la plus complète. Pour resituer ce DSG à sa juste mesure, nous sommes sur de petits financements complémentaires.

**M. PELLET** – J'ai bien compris. Je ne demandais pas un vote à tout prix aujourd'hui, je voulais simplement savoir si, dans la logique du dialogue, un vote était prévu. Pour moi, la question principale porte sur le statut de ce projet par rapport au contrat de site. Qu'est-ce que le ministère cherche à faire en demandant aux universités de faire des projets qui devraient faire partie du contrat de site? Est-ce un moyen de pilotage de l'autonomie, pour employer un oxymore? J'ai bien compris que les volumes

financiers étaient relativement modestes, mais raison de plus. Puisque nous votons sur un contrat de site, puisqu'il est pensé, puisqu'il s'inscrit dans un projet sur plusieurs années, qu'est-ce que cette demande de deuxième projet d'établissement dans une dimension un peu *cheap*?

S'il y a un vote, c'est simplement un entassement de logiques de projets comme on en connaît partout en ce moment. S'il n'y a pas de vote, cela peut être compris comme un mode de contournement de ce qui est voté dans les instances.

**Mme DE SUREMAIN** – Nous ne pensons pas à contourner les instances.

**M. PELLET** – Je parlais des intentions du ministère.

**Mme DE SUREMAIN** – Nous ne nous prononcerons pas sur les intentions du ministère. Nous voyons que nous passons dans une logique de contrat d'objectifs et de moyens. Cela porte sur des sommes minimales à l'échelle de la dotation de l'établissement. Il faut resituer ce DSG à son échelle. Cela explique aussi que les financements ne soient pas très importants. Il s'agit bien d'un financement complémentaire pour le budget 2020, mais il est indiqué que des éléments pourraient être reportés sur 2021. Nous voyons donc une petite ouverture vers une logique pluriannuelle et nous devons présenter ces projets avec une vision plus globale et pluriannuelle, mais en précisant bien ce que nous demandons comme complément de financement pour 2020.

Ce DSG est différent de la présentation du contrat de site, mais nous avons intérêt à le resituer dans une cohérence d'ensemble. Bien évidemment, le contrat de site fera l'objet d'une présentation et d'un vote dans les instances, car il nous engage pour la durée du nouveau contrat, à savoir 5 ans. Il nous engage à la fois sur un volet commun qui est un volet partagé avec nos partenaires du regroupement territorial et sur le volet particulier de l'établissement. Il existe un changement de philosophie de la part de la tutelle dans la mesure où on nous demande non pas d'être exhaustifs dans ces nouveaux contrats de site, mais d'être stratégiques. On nous demande de sélectionner quelques projets stratégiques, des projets portés par l'ensemble du

regroupement territorial et des projets développés à l'échelle de l'établissement dans le volet spécifique de l'établissement. Ce contrat de site sera présenté dans les instances en mai et en CA de mai. Il implique discussions et débats et nous engage pour 5 ans.

Le DSG a une échelle annuelle. Je crois que l'intérêt de l'établissement est d'être cohérent entre ce DSG annuel avec des sommes modestes et la stratégie globale qui pourra être exprimée dans le cadre du contrat de site. Les objectifs doivent être alignés sous peine de perdre de l'énergie et de la cohérence dans le positionnement.

**Mme FAURE** – J'insiste sur le fait que nous devons probablement penser différemment dans cette période de crise sanitaire. N'avons-nous pas d'autres projets à l'UPEC, autour de la gestion du risque sur le territoire notamment? Il faudrait peut-être faire un retour des expériences que nous avons eues et des difficultés pendant cette crise, afin d'essayer de remobiliser les personnels et de s'organiser un peu mieux. Cela permettra peut-être de dégager des sommes pour mettre en place des réseaux autour de la gestion de crise. L'idée serait d'impliquer un peu plus l'ensemble du personnel. Pour moi, le Dialogue de gestion ne concernait pas que la recherche.

Dans cette période, on devrait se mettre autour d'une table pour revoir ce DSG. Je pense que le ministère pourrait favoriser les projets tenant compte de la situation que nous vivons. Cela correspond à mon analyse. Justement, les financements étant annuels, ne peut-on pas trancher sur des projets à court terme et à long terme?

**M. LE PRESIDENT** – Je précise qu'il ne s'agit pas du Dialogue de gestion 1, qui comprenait plus de choses comme le numérique, la mobilisation du fonds de roulement, les accroches tiers lieux, les shadow serveurs. Il s'agit de 3 projets existants. Il n'est même pas certain que cela sera renouvelé en 2021. Cette action est donc très modeste.

Je rappelle que de nombreux appels d'offres sont actuellement ouverts sur le Covid-19. Vous avez des centaines de demandes de projets. On peut tout à fait faire des

projets sciences humaines et sociales entre autres à l'ANR, qui est très demandeuse. Je ne parle même pas du monde hospitalier. Beaucoup de financements sont lancés sur les retours d'expérience des établissements. Je vous invite également à aller sur ces appels d'offres.

**M. THAUVRON** – Ma question porte sur la phase 1. Madame de SUREMAIN affirmait que la transparence serait la plus complète et je l'en remercie. Sur la phase 1, vous avez dû remonter un certain nombre de documents au ministère et au rectorat. J'imagine que cela comprenait des éléments de trajectoire budgétaire. Pourrions-nous y avoir accès?

**Mme DE SUREMAIN** – Je n'y vois aucune difficulté. La phase 1 était intéressante. Elle s'est déroulée dans un temps extrêmement contraint. Nous avons reçu les annexes au fur et à mesure, de façon perlée, fin novembre 2019 alors qu'elles étaient annoncées pour octobre. Ce travail était intéressant, car des outils ont été mis à disposition et le Directeur des ressources humaines les a trouvés intéressants. Les projections sont un peu cavalières, mais je n'ai pas de difficulté à diffuser ces documents, sachant qu'ils n'ont pas de caractère contractuel.

**M. THAUVRON** – Je vous remercie de le mettre sur l'espace collaboratif.

**M. LE PRESIDENT** – Nous n'avions pas eu le retour du rectorat, mais nous vous mettons le document sur le SharePoint.

**Mme HUMAIN-LAMOURE** – Etes-vous sûr que ce Dialogue de gestion sera maintenu? Cela rejoint une partie des remarques et questions de Madame Faure. Dans le contexte actuel, l'argent prévu pour ce Dialogue stratégique et de gestion sera-t-il maintenu sur ces priorités? En effet, le contexte occasionne d'importants surcoûts dans tous les secteurs et une mise en œuvre de politiques de prime importantes. Est-on sûr que ce dialogue aura lieu?

**M. LE PRESIDENT** – Nous vivons au jour le jour.

**Mme DE SUREMAIN** – Les signaux du ministère et du rectorat vont en ce sens. Vincent Brunie peut peut-être nous donner des éléments sur les derniers échanges. Les dates ont été décalées, mais pas annulées.

**M. BRUNIE** – Bonjour à tous. Je confirme que le ministère et la tutelle ont maintenu les dates. Ces réunions ont été confirmées explicitement pour fin avril.

**M. LE PRESIDENT** – Après, sur les approches de primes, cela fait l'objet d'autres discussions avec le ministère qui ne relèvent pas du Dialogue stratégique. Il s'agit plutôt de l'accompagnement de la période.

**Mme DE SUREMAIN** – Nous serons vraiment sur une politique d'établissement. Je ne suis pas certaine que nous aurions autrement un soutien du ministère en ce sens.

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1. Approbation de la campagne d'emplois complémentaire enseignants et enseignants-chercheurs**

**M. LE PRESIDENT** – Monsieur Zidi, pouvez-vous également faire un point sur les nouveaux calendriers, car je pense que cette question sera posée par le CA?

**M. ZIDI** – Bonjour à tous. Le ministère a repoussé le calendrier de la phase synchronisée de recrutement des enseignants-chercheurs au 9 avril pour le dépôt des candidatures. Nous disposons donc de 15 jours supplémentaires par rapport au calendrier initial. Il a repoussé au 24 juin la fin des opérations de recrutement, ce qui nous donne 3 semaines de plus.

De ce fait, nous avons décalé le CAC restreint initialement prévu le 3 avril au 10 avril, afin d'examiner les demandes de dispense de qualification et de mutation pour rapprochement de conjoints, ce qui doit nécessairement avoir lieu avant la réunion des Comités de sélection.

Le calendrier des Comités de sélection a également été affecté, en particulier pour ceux qui étaient programmés pour leur première phase avant le 10 avril.

Cela laisse plus de temps aux Comités de sélection pour se réunir. En l'état, seule la visioconférence est possible du fait du confinement. Vous le savez peut-être, un décret est en cours d'élaboration par le ministère sur la visioconférence. Il devrait être discuté avec les organisations syndicales la semaine prochaine lors d'un CT ministériel.

Concernant le calendrier, un CAC restreint et un CA restreint sont prévus respectivement le 15 et le 19 juin pour cette phase synchronisée qui est lancée.

Par ailleurs, lors du dernier codir, qui réunit les Directeurs de composante, il a été question de basculer certains recrutements de la phase synchronisée à une phase au fil de l'eau, sachant qu'il ne s'agit pas de généraliser ce basculement à l'ensemble des recrutements. En l'état de la situation, cette question est posée.

Un message a été envoyé aux composantes le 26 mars. Il leur a été demandé de faire remonter leurs demandes d'un basculement éventuel avec un argumentaire avant le lundi 30 mars.

Nous sommes largement tributaires du calendrier national, mais nous faisons en sorte que localement, nous ayons un maximum de recrutements à la date prévue, à savoir au 1<sup>er</sup> septembre lors d'une phase synchronisée.

Tels sont les éléments généraux. Je peux répondre à vos questions.

**M. LE PRESIDENT** – Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer à la campagne d'emplois complémentaires.

**Mme DE SUREMAIN** – Il s'agit de la seconde campagne d'emplois pour les postes second degré. Nous avons voté sur une campagne anticipée pour les postes second degré à l'automne, ce qui a permis de publier des postes de PRAG ou de PRCE,

notamment dans le cadre des recrutements pour les nouveaux départements ouverts en IUT. Il y avait aussi d'autres postes de profil second degré.

Dans la continuité, nous présentons quelques publications soumises à votre délibération. Elles sont en nombre limitées et concernent des postes second degré.

Le tableau présenté comprend 2 cas de figure. Je vous propose de commencer par ceux qui n'impliquent pas un vote du Conseil d'administration : les republications. Elles vous sont présentées pour information. Elles correspondent à des postes qui ont déjà été votés à l'automne par le CA. Il s'agit de Commissions de recrutement qui ont été infructueuses. Cela concerne 1 poste à l'INSPE et 3 postes à l'IUT, soit par défaut de candidature, soit parce que les candidats n'étaient pas au niveau et n'avaient pas le profil attendu. Ces republications permettront, nous l'espérons, de pourvoir ces postes vacants à date.

Votre délibération est nécessaire sur la publication de 3 supports de postes dont la vacance n'était pas connue à l'automne :

- Un poste d'enseignant à l'UFR d'AEI qui a demandé sa réintégration dans le secondaire, réintégration effective au 1<sup>er</sup> février. L'AEI a donc perdu un enseignant d'espagnol et souhaite pouvoir recruter rapidement sur un support devenu disponible.
- Un poste d'enseignant en lettres modernes à l'IUT de Sénart-Fontainebleau à la suite d'un départ à la retraite. Le support sera vacant au 1<sup>er</sup> septembre.
- Un poste d'enseignant titulaire en gestion occupé par un contractuel à l'IUT de Sénart-Fontainebleau. L'IUT propose d'assurer le financement sur ressources propres de ce contractuel, ce qui permet de libérer un support de titulaire qui devient vacant et qui peut ainsi être ouvert à la publication et mis au recrutement. Cette pratique serait très vertueuse, car nous aurions ainsi des titulaires sur des supports de titulaires. D'un point de vue politique de

l'établissement, nous ne pouvons qu'y être favorable. Le poste sera ainsi vacant au 1<sup>er</sup> septembre.

Vous êtes invités à vous prononcer sur ces 3 publications nouvelles de supports vacants. Nous sommes dans une situation très classique. Le CT a rendu un avis d'abstention à l'unanimité sur ces publications le 23 mars, parce qu'il considère que le nombre de publications de postes second degré n'est pas suffisant. Néanmoins, nous publions tous les supports que nous avons. Il ne s'agissait pas d'une abstention de défiance, mais un vote pour signaler qu'il faudrait davantage de supports second degré dans l'établissement.

Les membres du CT peuvent apporter des compléments sur ce vote.

**M. PELLET** – Dans mon souvenir, il n'a pas été question d'une demande de davantage de postes second degré en CT. Les organisations syndicales qui siègent au CT ont simplement pour habitude de ne pas approuver une politique de postes, considérant que dans l'ensemble, une politique de postes gère ce qu'on lui permet de créer. Il existe donc toujours un écart entre ce qui est demandé et les besoins. Par principe, le CT n'approuve pas. Soit il s'oppose, soit il ne s'oppose pas. L'abstention ne vaut donc pas comme une demande de davantage de postes second degré.

**Mme DE SUREMAIN** – Je me suis mal exprimée. Le CT souhaite plus de postes de façon générale. Nous n'avons pas interprété cette abstention comme une défiance, mais comme une abstention classique.

**M. PELLET** – J'en profite, puisque de nombreux Directeurs de composante assistent à ce CA. Une chose arrive très fréquemment en CT et concerne la rédaction des fiches de poste des emplois second degré. Chaque fois, le CT rappelle que demander dans la fiche de poste un investissement administratif, ou dans la construction de projets comme condition du recrutement, ce qui peut se faire pour un poste d'enseignant-chercheur, n'est pas légal pour un poste de second degré. Un enseignant second degré dans le supérieur peut s'investir s'il le souhaite dans des tâches administratives

et dans la construction de projet, mais cela ne peut en aucun cas être une condition à son recrutement.

Le CT demande et rappelle régulièrement aux Directeurs de composante qu'il n'est pas légal de faire figurer dans une fiche de poste l'exigence de s'investir dans des projets ou de prendre en charge telle ou telle filière.

**Mme DE SUREMAIN** – Il me semble que nous devons voter successivement sur la campagne d'emplois second degré et tout à l'heure, nous serons amenés à présenter un poste au fil de l'eau d'enseignant-chercheur pour une mutation croisée, mais il me semble que nous devons procéder à des votes distincts.

**M. LE PRESIDENT** – De la même manière, nous procéderons au vote en trois temps, pour les personnes présentes, pour les premières procurations et pour les deuxièmes procurations. J'imagine que les procurations sont les mêmes.

**Mme HNANOU** – Nous avons une procuration supplémentaire. Madame Després a donné procuration à Madame Cadusseau.

**Mme DE SUREMAIN** – Le vote porte uniquement sur le tableau campagne d'emplois complémentaire enseignants. Nous voterons ensuite sur les enseignants-chercheurs.

*Il est procédé au premier tour de vote pour les administrateurs présents (17 votants).*

*Il est procédé au deuxième tour de vote pour les premières procurations (6 votants).*

*Il est procédé au troisième tour de vote pour les deuxièmes procurations (5 votants).*

**M. VIALA** – Nous comptons 3 abstentions et 25 votes favorables.

*La campagne d'emplois complémentaire enseignants est approuvée à la majorité.*

**Mme DE SUREMAIN** – Pour les enseignants-chercheurs, un poste vous est présenté pour information et un autre pour délibération.

Le premier poste porte sur une création de poste de maître de conférences dans le cadre du plan Licence Santé. Ce poste est rattaché à l'UFR de Droit. Des échanges et des allers-retours ont eu lieu pour que la fiche d'expression de besoin et la fiche de

poste correspondent bien aux attendus du plan Licence Santé, puisqu'une LAS est créée dans le cadre de l'UFR de Droit. Le Conseil de gestion en formation restreinte s'est prononcé à l'unanimité de manière favorable à la création de ce poste avec la fiche d'expression de besoin telle que modifiée pour correspondre aux attendus du plan Licence Santé.

Cependant, nous ne publierons pas ce poste, car il peut être pourvu par mutation interne, avec l'accord du laboratoire et des Conseils de gestion des composantes. Il se trouve qu'un maître de conférences en droit avec une spécialité en droit de la santé et une ouverture vers le droit social est actuellement rattaché à l'UFR d'AEI. Avec l'accord de la composante, il peut rejoindre par mutation interne l'UFR de Droit sur ce poste nouvellement créé de droit de la santé dans le cadre du plan Licence Santé. Nous n'avons donc pas besoin de passer par une publication externe de ce poste.

Ce type de mutation interne existe et s'est déjà produit à l'UPEC. Simplement, dans un souci de transparence, nous tenions à vous donner toutes informations nécessaires sur la publication de ce poste.

Le second poste présenté implique une délibération du Conseil d'administration. Il s'agit d'un recrutement qui amènera publication, mais qui correspond à une mutation croisée. Un maître de conférences rattaché à la faculté de la FST (Faculté des Sciences et Technologie) appartenant au laboratoire ICMPE pourrait muter sur un poste de maître de conférences qui se trouve à l'université de Tours. Symétriquement, un maître de conférences de l'université de Tours pourrait muter sur le support de poste que libérerait le maître de conférences de la FST. On appelle cela une mutation croisée qui doit être effectuée de façon parfaitement synchronisée pour être possible. Cela suppose l'accord des composantes concernées, des laboratoires et des deux établissements. Pour cette raison, cette délibération est soumise à votre vote. Le processus doit être suivi jusqu'au mois de juillet, avec validation le cas échéant de cette mutation croisée par les CA des deux établissements.

Jacques Moscovici pourra sans doute donner plus d'informations sur cette mutation croisée, qui est un dispositif connu à l'UPEC et qui est tout à fait réglementaire. Comme la mutation a lieu avec un autre établissement, cela suppose une publication.

**M. MOSCOVICI** – Merci, Madame de Suremain, pour ces précisions. Nous entrons dans le cadre extrêmement complexe. Vous savez qu'il est extrêmement compliqué pour un enseignant-chercheur de pouvoir muter pour des raisons personnelles ou même professionnelles dans un autre établissement. A l'heure actuelle, les seules possibilités offertes aux enseignants-chercheurs consistent soit à passer un concours ouvert dans l'établissement d'accueil, soit à faire des échanges entre deux enseignants-chercheurs. Ces échanges n'existent plus officiellement au niveau du ministère. La seule possibilité consiste à entrer dans le cadre d'une mutation croisée. Les choses peuvent être facilitées si le rapprochement de conjoints entre dans le cadre de cette mutation. Tel est le cas dans la demande présentée ce jour.

Il s'agit d'un enseignant-chercheur de ma composante qui fait sa recherche à l'ICMPE et qui voudrait partir à l'université de Tours, dans un laboratoire. Le hasard fait qu'une personne de l'université de Tours souhaite venir en région parisienne. Elle fait déjà sa recherche en région parisienne et intégrerait l'ICMPE dans le même champ disciplinaire au niveau de la Faculté des Sciences. Il s'agit de la mutation croisée la plus simple possible, puisqu'elle se fait de département à département, de chimie à chimie. Le laboratoire pour l'UPEC est exactement le même. La personne intégrerait le laboratoire que quitterait notre enseignant-chercheur qui partirait à Tours.

Nous sommes obligés de faire une demande de publication de poste susceptible d'être vacant, puisque le poste est occupé à l'heure actuelle. L'université de Tours a fait exactement la même chose. Si vous acceptez cette publication, puisque votre vote concerne la demande de publication du poste en susceptible d'être vacant ouvert à la mutation, les personnes pourront candidater sur ce poste. Ensuite, charge au Conseil

académique restreint de faire un vote d'acceptation de la mutation. Si le CAC restreint refuse, les Comités de sélection feront leur travail comme pour un poste classique.

Pourquoi travaillons-nous au fil de l'eau? Il y avait eu un décalage sur des discussions vis-à-vis du laboratoire d'accueil à l'université de Tours. Voilà pourquoi le poste n'a pas été présenté dans le cadre de la campagne synchronisée.

**Mme DE SUREMAIN** – Cette mutation croisée a été présentée pour avis au CT, qui s'est partagé entre 5 abstentions et 5 voix favorables.

L'objet du vote porte sur la publication du poste de maître de conférences rattaché à la FST impliquant le laboratoire ICMPE pour une mutation croisée.

*Il est procédé au premier tour de vote pour les administrateurs présents (17 votants).*

*Il est procédé au deuxième tour de vote pour les premières procurations (6 votants).*

*Il est procédé au troisième tour de vote pour les deuxièmes procurations (5 votants).*

*La campagne d'emplois complémentaire enseignants-chercheurs est approuvée (2 abstentions, 26 voix favorables).*

**Mme FAURE** – Avez-vous des informations sur le calendrier des concours ITRF par rapport à la situation? Avez-vous des informations sur les publications?

**M. BRUNIE** – Je n'ai pas d'information à ce stade, mais je sais que des préannonces sont passées dans AEF. Je n'ai rien vu de formel à ce stade.

**Mme DE SUREMAIN** – Je sais qu'il y a des questions sur le sujet, mais je n'ai rien vu passer non plus. Je pense que nous n'avons pas d'informations précises à cette date.

**M. BRUNIE** – Nous diffuserons ces informations dès qu'elles seront disponibles.

## 4. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

### 4.1. Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2019 (RAPET)

**M. BRUN** – Bonjour à tous. J'espère que vous allez bien. Le rapport annuel de performance de l'établissement devait être présenté lors du dernier CA, mais il a été décalé.

Pour rappel, le rapport annuel de performance de l'établissement découle de la loi LOLF votée en 2001 qui avait pour objectifs principaux de renforcer l'information, la compréhension et le contrôle du Parlement sur la dépense publique et de passer d'une culture de moyens à une culture de résultats. Il s'agit d'une annexe réglementaire préparée par l'ordonnateur et annexée au compte financier. L'opérateur de l'Etat doit également être en mesure d'informer et de justifier son action.

Le rapport annuel de performance de l'établissement rend compte des éléments indiqués dans le projet annuel de performance de l'établissement qui a été annexé au budget initial. Dans le cadre du projet annuel de performance qui vous a été présenté en décembre, des prévisions d'activité et des actions à engager ont été définies. Le rapport annuel rend compte de ces éléments. Il mesure et justifie les écarts entre les prévisions et le constaté.

Pour rappel, ce document s'inscrit dans le projet annuel de performance d'établissement (PAPET) dont il reprend les différents objectifs, à savoir :

- Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique ;
- Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche ;
- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international ;
- Placer la vie de campus au centre des priorités ;
- Développer une stratégie documentaire ambitieuse ;

- Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement de ces missions;
- Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service de ces missions.

Nous prenons les indicateurs du contrat de site pour lesquels les prévisions d'activité en 2019 ont été définies en lien avec la tutelle ministérielle. Il s'agit donc d'un suivi des engagements de l'UPEC auprès des décideurs.

Les éléments marquants au sein du RAPEC 2019 sont les suivants. Nous pouvons souligner un taux de passage en deuxième année et en licence qui marque une accentuation de l'écart positif entre le taux constaté au sein de l'établissement et la prévision. Cela montre la capacité de l'établissement à faire réussir les étudiants issus de milieux sociaux et de parcours différents. Il y a aussi un impact de Parcours Sup' qui devra être analysé.

Les taux d'insertion sont très positifs, au-dessus de la moyenne nationale, notamment pour le domaine sciences, technologie et santé. Le taux d'insertion augmente de 1 point entre 2016 et 2018, ce qui montre que les parcours de formation répondent au monde socioprofessionnel.

Enfin, la formation continue est en hausse et dépasse largement l'objectif du contrat de site dès 2018 en nombre de diplômés, +1 100 diplômés. Nous constatons donc une forte attractivité de la formation continue sous toutes ses formes.

Sur la partie financière, les ressources propres sont en hausse par rapport à la prévision, à +5,27 millions d'euros, et des recettes sur la formation en apprentissage en hausse de 520 000 euros par rapport à la prévision. En outre, il existe un fort écart sur les revenus consolidés de la valorisation de la recherche, avec +700 000 euros en 2019 par rapport à la prévision. Il faut noter une sous-consommation des dépenses de personnel en deçà de la prévision de 2019, à -3,78 millions d'euros.

Le fonds de roulement augmente en 2019. Il s'est élevé à 48 jours et permettra des investissements stratégiques.

Sur les programmes d'action, il faut souligner que le PAPET étant aligné sur le contrat de site et le cycle arrivant à son terme, le PAPET 2020 ne propose pas de programme d'action. Néanmoins, le RAPET 2019 fait le bilan du programme d'action présenté au sein du PAPET 2019. Cela permet d'indiquer le statut des actions engagées dans chaque domaine et de proposer une feuille de route en déclinant de manière opérationnelle la stratégie globale, ainsi que d'indiquer des éléments permettant de suivre la réalisation effective des actions.

Sur ce point, dans la mesure où nous sommes sur un bilan et qu'il n'y a pas de nouveau programme d'action pour l'année 2020 en lien avec la fin du contrat de site, un programme d'action vous sera présenté en 2021 en lien avec la stratégie de l'établissement. Nous pourrions noter une forte réalisation des actions dans le domaine international, avec la pérennisation de plusieurs dispositifs comme les *International Welcome Days* et la Staff Week Internationale, ainsi que la volonté d'augmenter le pilotage international avec la réalisation d'un rapport d'activité annuel exhaustif.

Aussi, nous pouvons noter une réflexion poussée sur la formation continue avec le partage d'un dossier d'obtention de certification sur la qualité FCU et la certification au RNCP de la formation continue qui est en cours.

Merci à tous.

**Mme DE SUREMAIN** – Ces outils sont intéressants pour appuyer le pilotage. Bien entendu, dans le cadre du nouveau contrat de site, nous serons amenés à revoir les indicateurs pour les adapter à notre politique.

## 5. FORMATION ET RECHERCHE

### 5.1. Projet Structuration de la formation par la recherche (SFRI) : approbation

**M. GILBERT** – Pour le projet SFRI, je vous présenterai quelques éléments de rappel de l'état de la discussion. Nous avons, depuis le mois de mai 2019, demandé à être associés dans le cadre de la participation de l'UPEC au projet SFRI porté par l'université Gustave Eiffel. Je vous ai déjà fait état des innombrables difficultés rencontrées par l'UPEC pour être associée, nos collègues de l'UGE se montrant très peu disponibles et relativement peu disposés à nous associer, voire même à nous consulter.

Néanmoins, il a été difficile pour eux, au fur et à mesure que nous nous rapprochions de la date du dépôt du projet, de ne pas avoir au moins un dialogue avec nous à partir du moment où nous avons des formations coaccréditées. Cette phase de dialogue s'est renforcée au cours des 10 derniers jours qui ont précédé le dépôt. Cela a permis à l'UPEC d'opérer un certain nombre de demandes pour que ce qui était envisagé par l'UGE soit compatible avec les intérêts de l'UPEC.

Tout d'abord, le nom retenu était *Graduate School UGE*. Pour nous, il était impossible d'accepter ce nom, car cela aurait signifié que les étudiants en Master à l'UPEC étaient inscrits dans un Master rattaché directement par son nom à l'Université Gustave Eiffel. Ils ont ensuite projeté d'appeler SFRI Master pour les Ingénieurs et les Architectes, ce qui nous posait un problème. Tout d'abord, ils utilisaient un nom officiel de formation et ce nom était par ailleurs réservé de manière trop exclusive à un profil qui n'est pas majoritaire à l'UPEC. Nous n'avons donc pas accepté ce nom. Le nom qui a fait l'objet d'un dépôt est *Graduate Programs* pour les études doctorales.

Le projet est une *graduate school* à l'intérieur de laquelle existent 4 *graduate programs*. Au départ, il devait y en avoir 5. Il y en a un sur la ville connectée, sur les

futurs urbains, sur les objets connectés et sur les mathématiques et la science informatique.

Au départ, il devait y avoir un *graduate program* sur les matériaux innovants dans le cadre du labex MMCD. Or il se trouve que du côté de l'université Gustave Eiffel, l'équivalent de la Faculté des Sciences et Technologies de l'UPEC a voté une motion indiquant son souhait de ne pas participer à l'aventure SFRI, considérant que la manière dont ils avaient été associés n'était pas satisfaisante et ayant des craintes sur l'évolution de SFRI sur leurs propres Masters. De sorte que l'Université Gustave Eiffel a décidé de réduire le périmètre de SFRI à 4 *graduate programs*.

Nous pouvons également dire, du côté de l'UPEC, que nous avons appris au tout dernier moment que l'ENPC sera lié au projet. Nous l'avons appris, car nous avons eu des discussions avec l'ENPC pour essayer de voir comment nous pourrions obtenir une position commune avec en toile de fond une négociation commune. La position de l'ENPC n'était pas du tout définie et les choses se sont jouées au dernier moment tant la position du jeu était difficile à suivre sur certains points.

Nous avons également appris au dernier moment que le CNRS était partenaire du projet, ce qui ne nous avait jamais été indiqué.

Je précise ces éléments pour que vous ayez tous conscience que la manière dont s'est construit à SFRI n'a pas du tout été inclusive à l'égard de l'UPEC et des partenaires du site. Néanmoins, nous avons eu le sentiment qu'il convenait de suivre l'UGE dans cette candidature pour les raisons suivantes. Tout d'abord, nous avons obtenu des garanties que les étudiants de l'UPEC en Master, qui seront les plus nombreux à recevoir des soutiens financiers, pourront bénéficier des projets. Le critère sera le mérite scientifique sans condition relative à l'appartenance à un établissement ou un autre. Si les étudiants de l'UPEC sont les meilleurs, ils auront les financements attribués aux étudiants.

Nous avons également obtenu d'avoir une somme d'argent, certes limitée, pour disposer d'un budget UPEC, afin d'attribuer des primes ou de rémunérer des heures complémentaires.

Il est par ailleurs prévu que les forces de l'UPEC, les composantes, les Masters puissent aussi avoir voix au chapitre dans le cadre des consultations qui seront opérées avant que les arbitrages politiques soient faits et que les instances juridiquement compétentes adoptent les décisions. En effet, au regard de la gouvernance, nous avons convaincu l'UGE qu'ils devaient revoir le modèle initialement envisagé et qui laissait peu de place aux établissements partenaires en leur rappelant qu'à partir du moment où nous avons des forces qui étaient communes, c'est-à-dire des Masters coaccrédités, il était impératif juridiquement qu'ils respectent les compétences des Conseils sans quoi le projet ne sera pas admis et ne serait en amont pas signé par l'UPEC. La position de l'Ecole des Ponts a été rigoureusement la même.

Globalement, le schéma de gouvernance est le suivant. Vous avez une *graduate school* qui pilote 4 *graduate programs*. Cette *graduate school* est composée de plusieurs Vice-présidents de l'Université Gustave Eiffel ainsi que d'au moins 2 représentants des établissements, lesquels ne sont pas identifiés par avance. Il peut s'agir du Vice-président Recherche, du Vice-président CFVU ou d'autres Vice-présidents en fonction des besoins.

Ce Comité de pilotage opère une évaluation de ce que pourraient être les décisions à adopter à propos de l'évolution des formations concernées par SFRI. Une fois qu'une certaine expérience a eu lieu, il procède également à une évaluation de ces expériences. Quels fruits sont-ils ressortis des choses mises en place? Il n'a toutefois pas de pouvoir de décision, si ce n'est qu'il peut, après avoir consulté la base, qui pilote les Masters au quotidien (composantes, laboratoires, Directions de Masters), faire des propositions aux équipes politiques. Lorsqu'il est question de sujets ayant

un lien étroit avec les budgets ou les ressources humaines, il s'agit de la vice-présidence transformation d'UGE ainsi que des VPCA des établissements partenaires, lesquels évaluent l'arbitrage politique et décident ou non de soumettre à l'ordre du jour de leur Conseil d'administration des décisions qui doivent être instruites par le Conseil et qui donnent ensuite lieu à des décisions pour soutenir en ressources humaines ou en budget le projet SFRI.

Lorsqu'il est question de décisions ayant un lien avec la recherche et la formation, la *graduate school* propose au Vice-président Recherche et au Vice-président CFVU de procéder collectivement à des arbitrages, du moins pour les formations coaccréditées. Arbitrages politiques qui les conduisent, d'une manière classique, à proposer aux ordres du jour des CAC des établissements partenaires des décisions à instruire et devant donner lieu à des décisions par la suite.

S'agissant du contenu du SFRI, il est question, pour le site, de demander des financements pour renforcer la structuration de la formation par la recherche. Il existe donc des points communs avec EUR. La différence réside dans le fait que nous ne sommes pas à l'échelle de 3 ou 4 Masters utilisés pour faire une EUR comme l'a fait l'UPEC. Au contraire, il est question de développer cette politique de structuration à l'échelle du site en entier. Cela implique de trouver des manières de rendre les Masters plus efficaces, plus innovants, renforcer l'ouverture à l'internationale, développer les facilités de mobilité internationale, donner des bourses aux étudiants pour leur offrir les moyens complémentaires d'effectuer leur formation et leur recherche.

Le budget vous semblera un peu dérisoire, mais il est attendu un soutien à hauteur de 7 ou 8 millions d'euros pour 10 ans. La demande a été faite pour 12 millions d'euros, mais l'UGE a l'espoir d'en obtenir 7 ou 8. S'ils obtiennent effectivement 7 ou 8 millions d'euros pour 10 ans, nous aurions à l'échelle du site pour chaque année environ 700 000 ou 800 000 euros, peut-être un peu plus. La somme n'est pas si

considérable. Cet argent sera utilisé pour offrir des modules complémentaires, afin de créer des passerelles entre différents Masters existants pour que les étudiants aient davantage accès à des formations et davantage de moyens financiers, des invitations de professeurs étrangers, de la mobilité, etc.

Après un arbitrage, nous avons considéré que quand bien même nous n'avions pas été assez associés et que l'UGE n'avait pas complètement rempli sa dette morale à notre égard, puisque nous avons quand même fait d'énormes concessions dans le cadre de GPS 3, il était quand même de l'intérêt de nos étudiants que nous puissions signer ce document. De toute façon, si nous ne l'avions pas signé, nos formations seraient restées coaccréditées. Cela nous conduisait à continuer à entretenir un dialogue exigeant avec l'UGE. Il valait donc mieux signer dans ces conditions.

**M. LE PRESIDENT** – Madame Hancock, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

**Mme HANCOCK** – Je n'ai rien de particulier à ajouter. Monsieur Gilbert a donné une vision complète du dossier.

**M. LE PRESIDENT** – Nous avons présenté le sujet au dernier CA. Vous avez compris que cela a été extrêmement difficile. Nous avons fini par faire plier l'UGE sur un certain nombre de choses, comme le nom ou le fait que les bourses de Master soient attribuées quelle que soit l'origine des étudiants. Cela n'est donc pas pénalisant pour nos étudiants. Cela ne peut offrir qu'un plus assez modeste compte tenu des financements. C'est un peu le choix global.

Nous avons ajouté une ligne financière. Madame de Suremain, voulez-vous en parler?

**Mme DE SUREMAIN** – Sur le plan financier, nous avons eu des discussions serrées. Nous pouvons retenir du résultat de nos discussions qu'une partie des items pour lesquels UGE en tant porteur de la demande SFRI demande des financements est fléchée sur une utilisation globale et partagée. C'est l'essentiel des financements en réalité. Tous les partenaires sont éligibles à ces lignes de financement et tous les étudiants, le cas échéant, sont éligibles à ces financements.

Sur les financements fléchés vers l'UPEC, nous sommes sur une part modeste, car nous sommes sur des items limités. Il s'agit des rémunérations complémentaires, des primes pour les intervenants dans les différentes formations. Là, nous pouvons nous appuyer sur une quotité estimée de la participation de l'UPEC. Quotité qui pourra être retravaillée et précisée. Nous avons laissé cela ouvert.

Pour le reste, une enveloppe globale sera gérée par UGE avec une ouverture de ces financements à l'ensemble des partenaires en fonction des activités financées le cas échéant.

Je pense que nous avons le partage le plus favorable que nous pouvions obtenir. Cela reste des sommes modestes, comme l'a signalé Monsieur Gilbert.

**M. GILBERT** – Nous avons également obtenu de faire mentionner que les Labex n'étaient pas les Labex de l'UGE comme cela était écrit initialement. Cela a nécessité une explication juridique, mais il n'est pas juste de dire que les Labex sont les Labex de l'UGE. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans un autre cas, car cela demande un peu de temps d'explication.

**M. LE PRESIDENT** – J'ouvre les débats.

**M. PELLET** – Je sais que c'est un fait auquel nous ne sommes pas tous également sensibles dans ce CA, mais je renouvelle mes remarques sur l'usage de l'anglais, usage totalement ridicule par endroits, pour des demandes portant sur des projets de l'université française qui vont se décider à l'intérieur de l'Université française. Je trouve que les universités devraient arrêter de céder à cette injonction. Peut-être que la phase de démondialisation qui va s'ouvrir dans quelques mois nous fera revenir à plus de dignité dans ce domaine. Je tiens à le dire. Je ne vois vraiment pas à quoi servent ces titres en anglais avec des paragraphes en français ou des paragraphes en anglais qui viennent au milieu.

Par ailleurs, je trouve que l'expression de Simon Gilbert doit vraiment être pesée pour l'euphémisme qu'elle représente : « pas du tout inclusive avec l'UPEC », il s'agit d'un

euphémisme. Je trouve franchement ce projet humiliant pour l'UPEC dans le résultat final. La part accordée à l'UPEC est dérisoire. De plus, il n'y a même pas de proportionnalité entre les financements demandés et la part investie par l'UPEC dans le projet, ce qui en théorie, serait *a minima* plus juste.

Ensuite, je ne crois pas que l'UPEC ne disposait pas d'autre solution. Comme Monsieur Gilbert l'a rappelé, il s'agit d'un projet de site et non pas d'un projet d'université. Si l'UPEC dit non et ne signe pas ce projet de site, Gustave Eiffel aura du mal à l'obtenir. Là, en acceptant de signer ce projet, on va permettre à l'Université Gustave Eiffel de s'asseoir sur un nouveau tas d'or dont elle fera, quoi qu'on en dise, ce qu'elle voudra, car l'UPEC n'aura rien à dire vu la place qui lui est réservée. Je pense que la seule chose à faire est de voter contre ce projet. Les sommes sont minimales, tellement minimales qu'on ne voit même plus l'intérêt des étudiants de l'UPEC. Cela ne nous empêchera pas d'avoir d'autres projets, d'autres demandes de financement. Le mode de rapport imposé par la présidence de Gustave Eiffel aux autres membres de la ComUe est inacceptable.

**Mme HUMAIN-LAMOURE** – Je me suis déjà exprimée en CAC. Je dirai simplement qu'avec Monsieur Moscovici, nous avons rencontré le porteur SFRI. Un certain nombre de nos remarques ont été entendues. Il reste néanmoins un point de vigilance très fort sur le risque de captation des Masters, de même qu'il y a eu une tentative de captation quasiment exclusive des Labex. C'est un vrai sujet. Ce mode de relation avec l'UPEM, puis avec l'UGE est quasiment permanent et cela pose un vrai problème. Nous souhaitons travailler avec des collègues d'UGE, comme nous avons travaillé de manière très fructueuse par le passé avec des collègues de l'UPEM, mais institutionnellement, cela ne se passe pas bien. C'est un vrai sujet.

Dans ce cadre, la captation des Masters m'inquiète.

**M. MOSCOVICI** – Je rebondis sur les propos de Madame Humain-Lamoure. Nous avons en effet rencontré le responsable du groupe de travail qui était censé écrire le

projet SFRI. Concernant la Faculté des Sciences et de Technologie, nous intervenions initialement dans 2 *Graduate programs*.

Le premier concerne le Labex Bézout avec le Master de mathématiques et il n'y avait aucune difficulté, puisque nous étions déjà dans un cadre similaire à ce que propose SFRI avec le Labex Bézout qui propose des bourses à l'international pour recruter des étudiants de très bon niveau. Il n'y avait donc aucune difficulté.

Concernant le *Graduate program* sur les sciences des matériaux, il y avait 2 éléments contradictoires dans ce projet. Le premier était que l'un de nos Masters en très forte relation avec UGE, le Master Chimie, n'était pas intégré. Ils souhaitaient pourtant participer à ce SFRI. Étonnamment, ce Master n'a pas été mis dans la première boucle pour y participer.

En outre, sans que les responsables soient au courant, le Master SGM (Sciences et Génie des Matériaux) avait une forte participation, notamment sur le parcours SMCD géré par l'ENPC. Il y avait une forte crainte que ce Master, qui est coaccrédité, mais qui a été initié par l'UPEC lors du précédent plan quinquennal, soit complètement absorbé par l'ENPC avec la création d'un parcours spécifique ENPC et avec des bourses qui auraient été réservées aux étudiants UGE ou ENPC, tandis que la partie parcours Master de l'UPEC serait mise de côté, en seconde zone.

Il existait des choses contradictoires sur ce *Graduate programme*. Finalement, l'affaire a été scellée provisoirement tel que cela apparaît dans le projet, car l'équivalent de la FST à l'UGE, l'IFSA (Institut Francilien des Sciences Appliquées), a, lors de l'équivalent de son Conseil de gestion, voté contre la participation au SFRI. Cela a rendu caducs nos Masters dans le domaine des sciences des matériaux. J'espère que, pour le Master Chimie, cela ne sera que provisoire.

Une attention particulière doit être portée à la captation de nos Masters coaccrédités, avec un risque de basculement des forces vers l'UGE ou l'ENPC.

**M. THAUVRON** – J'ai un commentaire et une question. Si les collègues de l'UPEC se sont sentis exclus du projet SFRI, cela vaut aussi pour les collègues de l'ex-UPEM. Ce projet a été porté en très grande partie par l'IFSTTAR avec son mode de fonctionnement, ce qui a exclu un certain nombre de collègues de l'UPEM.

Pour rebondir sur les propos de Monsieur Moscovici, j'ai vu avec les collègues de MSME. Les collègues de Marne-la-Vallée ont refusé de faire participer leur Labex à SFRI, car ce projet était extrêmement autocentré sur l'Ecole des Ponts qui voulait réellement capter tout l'argent et tout le projet, ce qui semble être une habitude pour eux.

J'ai une question SFRI, mais qui ne porte pas sur ce SFRI. On nous avait parlé d'une implication de l'UPEC sur d'autres SFRI, notamment côté Saclay. Qu'en est-il?

**M. LE PRESIDENT** – Du côté de Saclay, nous avons eu une réunion avec Sylvie. Saclay est partie dans une telle reconstruction, dans des votes, en particulier sur les élections, ainsi que sur une restructuration totale de cette nouvelle université que Sylvie nous a indiqué qu'ils ne pouvaient pas se lancer sur des *Graduate programs* avec nous à ce stade de l'histoire, dans la mesure où eux-mêmes étaient dépassés par la structuration de l'Université.

Elle souhaite en revanche que nous revenions à froid dans un travail de construction avec Saclay sur des éléments que nous avons déjà abordés. Nous attendons que la crise passe, puis nous les reprendrons. Cela n'a pas pu se monter dans le cadre de SFRI Saclay dans la mesure où finalement, ils ont fait un tuyau de cheminée de construction autour de *Graduate programs* qu'ils avaient. Ils ont essayé d'être dans une ingénierie transversale. Ils ont fait le minimum syndical. Cela n'a pas pu se faire avec Saclay, mais ce n'était pas une volonté. Ils étaient simplement dépassés par les événements.

**M. GILBERT** – Au départ, j'ai rencontré le Vice-président Recherche de Paris Sud qui m'a indiqué que la future Université Saclay envisageait que nous puissions candidater

dans le cadre de leur SFRI. Il est rapidement apparu qu'ils prenaient un retard considérable en raison de l'aspect institutionnel de la création de l'université, de l'organisation des élections, etc. Ils étaient eux-mêmes, dans le cadre de la préparation de leur future université, en train de revoir complètement leur maquette de Masters qui vont s'appeler *Graduate programs*. Il y a 17 *Graduate programs* qui sont des synthèses de l'offre des différents établissements et universités qui se sont unis dans Université Paris Saclay.

L'enjeu était très complexe pour eux, parce qu'en construisant ces futurs *Graduate programs*, qui vont ouvrir en septembre 2020, il fallait en même temps imaginer un SFRI qui soit en lui-même une structuration à venir d'une offre de *Graduate programs* qu'ils étaient déjà en train de restructurer. Dans le même temps, il fallait qu'ils pensent la future offre de Masters, *Graduate programs*, et qu'ils imaginent, se superposant à ces futurs 17 *Graduate programs* des mécanismes de restructuration de ce qu'ils étaient en train de construire. Au niveau des temporalités, c'était extraordinairement compliqué pour eux. Ils m'ont dit qu'en réalité, ils étaient déjà dépassés en interne et qu'ils n'arriveraient pas à le faire s'ils nous incluaient dans le projet, malheureusement.

**M. LE PRESIDENT** – Vous avez bien compris que cela a été extrêmement tendu avec nos collègues d'UGE. L'IFSTTAR était à la manœuvre. Cela a créé quelques zones de friction, mais c'est un euphémisme. Nous avons abouti à un document relativement modeste, comme cela a été signalé. Nous n'avons pas choisi de pénaliser quelques étudiants qui pourraient profiter de bourses Master, puisque nous avons exigé que ces bourses soient remises quelle que soit l'origine des étudiants, tout en cassant la dynamique des noms au départ. Nous sommes arrivés à un document de compromis limite.

L'expérience ne nous a pas enrichis, au contraire. Pour cette raison, nous soumettons cela au vote du CA. Nous avons préféré ne pas pénaliser les étudiants dans le cadre

de coaccréditations. Quelques bourses Master peuvent être utiles. L'expérience a néanmoins été très désolante.

**M. GILBERT** – Je suis d'accord avec vous, Monsieur Pellet, sur le fait qu'au plan purement politique, la dette morale qu'ils avaient demeure. Le traitement que nous avons eu n'est pas normal. Il faut néanmoins voir que la relation entre les établissements ne s'inscrit pas dans un temps aussi court que SFRI. Elle est sur le temps long. Certes, il y a eu deux épisodes qui nous laissent un souvenir amer, mais je pense qu'il faut juger la relation sur un temps plus long, d'autant plus que compte tenu de la taille d'UGE, ils vont devoir travailler avec nous. Nous avons aussi de nombreux collègues, de nombreux laboratoires en commun. Ce dialogue doit donc se poursuivre. Je pense qu'au plan purement politique, on ne peut pas juger cette relation uniquement sur la base de cet épisode.

Après, il y a aussi l'intérêt de la communauté, des collègues et de nos étudiants. Voter contre alors que le projet permet que nos étudiants obtiennent des bourses, cela mérite une réflexion. Je pense que nous avons fait le bon choix en soutenant.

**M. ZEPF** – Bonjour à tous. Je voulais prendre la parole pour vous dire que comme Madame Humain-Lamoure et Monsieur Moscovici, j'ai été sollicité par le responsable de SFRI. Nous nous sommes rencontrés. J'ai exprimé mon étonnement que nous soyons sollicités très tardivement sur ces questions alors qu'il y avait des échanges avec Corinne Larue sur le programme futurs urbains. J'ai dit que nos collègues étaient intéressés par une collaboration avec les collègues d'UGE sur ce programme. En revanche, j'ai émis une réserve sur la décision de l'UPEC.

**M. PELLET** – Le projet est parti. En quelque sorte, la signature de l'UPEC est déjà engagée. Je ne suis pas d'accord avec l'idée que nous n'avons pas le choix. Certes j'entends les arguments, comme la nécessité de ne pas bloquer au moment de donner la signature de l'UPEC, mais je pense que dire non par moments contribue à préparer l'avenir aussi. Qu'est-ce qui nous empêche, nous, Conseil d'administration,

représentant entre autres des personnels de l'UPEC, de voter contre? Cela serait un message adressé à l'UGE. Le vote a lieu a posteriori, mais du coup, le CA est libéré de de la question de la signature.

Je me demande si stratégiquement, pour vos propres rapports futurs avec l'UGE, l'équipe n'aurait pas intérêt à ce que le CA vote contre majoritairement.

**M. LE PRESIDENT** – Je vous propose de voter. Les rapports se construisent aussi. Ce n'est pas simple non plus en interne à l'UGE. Il existe des dysfonctionnements, notamment avec les Labex.

**M. PELLET** – Raison de plus !

**M. LE PRESIDENT** – C'est pour cette raison que nous le faisons voter.

**M. PELLET** – Même à l'intérieur d'UGE, on se méfie de ce qui est donné comme droit à la présidence d'UGE dans ce projet. J'en appelle à tous les membres du CA. Nous n'avons aucun devoir, nous, membres du CA, de faire ce cadeau à la présidence d'UGE. Au moment du vote, j'appelle les administrateurs à dissocier la stratégie de l'équipe présidentielle au moment de signer le projet et notre opinion, l'avis qu'on nous demande et que nous pouvons donner pleinement.

**M. LE PRESIDENT** – Nous avons bien compris. Je vous propose que le CA s'exprime. Tel était l'objet de ce vote et nous n'avons pas éludé cet aspect. Je pense qu'il faut ouvrir le vote et nous verrons.

**M. GILBERT** – Pour le moment, nous avons parlé de la manière dont nous n'avons pas été inclus. Monsieur Pellet, je suis entièrement d'accord avec votre analyse, mais ce projet SFRI reste à construire. Ce qui a été adressé à l'ANR est une lettre de candidature. Il va désormais falloir imaginer ce projet et le construire. Ce qui est écrit dans le projet correspond à des généralités extraordinaires. Toute l'architecture pédagogique, toutes les bonnes idées restent à venir et à construire ensemble. Pour

les Masters coaccrédités, les personnes impliquées à l'UPEC dans le cadre de ces Masters auront des contributions intellectuelles à apporter.

Quant à la question de la répartition des finances, certes, l'UGE porte et reçoit donc le budget, mais nous ne pouvons pas préjuger de ce que sera la répartition. Je suis donc un peu plus nuancé, Monsieur Pellet, même si je comprends votre «coup de sang», que j'ai ressenti à de nombreuses reprises, extraordinairement agacé par la manière dont le dialogue ne se construisait pas de manière collective.

**M. PELLET** – Ce n'est pas seulement un coup de sang, j'appelle à une réaction stratégique qui engage l'avenir de nos relations avec UGE. Quant à la construction, nous sommes en train de voter le cadre du projet. Evidemment, la construction se fera après, mais elle se fera dans le cadre que nous aurons approuvé. Ce qui pourra être fait après est totalement dépendant de la question qui est ici posée, et qui consiste à accepter ou non le cadre qui nous est imposé. Dire «non, c'est trop», c'est important pour l'avenir selon moi.

**M. LE PRESIDENT** – Votre position est claire. Je pense que nous devons maintenant donner la parole au CA et nous verrons.

**Mme HUMAIN-LAMOURE** – Avant le vote, je souhaiterais que puisse être adressée à UGE une demande forte d'être associé. Nous savons que dans ces projets PIA, une fois obtenus, il y a des négociations avec l'ANR. Même si UGE porte, il faut que nous soyons associés à l'élaboration précise du budget, à la renégociation du budget et aux actions qui seront retenues ou pas au moment de la négociation avec l'ANR. Ce point est extrêmement important pour l'avenir de ce projet et les intérêts de l'UPEC. Cette consultation doit être large avec les composantes concernées.

**M. LE PRESIDENT** – Cela va de soi.

Je vous propose de voter.

*Il est procédé au premier tour de vote pour les administrateurs présents (17 votants).*

*Il est procédé au deuxième tour de vote pour les premières procurations (6 votants).*

*Il est procédé au troisième tour de vote pour les deuxièmes procurations (5 votants).*

*Le projet Structuration de la Formation par la Recherche (SFRI) est approuvé à la majorité (22 voix favorables, 3 voix défavorables, 3 abstentions).*

**M. LE PRESIDENT** – Je souscris aux propos de Monsieur Pellet, bien que je ne sois pas toujours d'accord avec lui. Il faut maintenant construire une relation différente et jouer une carte diplomatique. Nous avons tapé du poing sur la table. Les propos en off ont parfois été violents. L'affaire n'est pas terminée.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

**M. LE PRESIDENT** – Si vous n'avez pas de questions diverses, je vous remercie de ce premier CA en visio, qui se termine à 12 heures 47.

**M. PELLET** – Avant de nous quitter, je dirai un mot sur ce qui a été évoqué en CT le 23 mars et qui a trouvé sa traduction dans le message que vous avez adressé à toute la communauté. Cela a également donné le message intersyndical qui a été publié. Cela concerne la question de la continuité du travail dans le cadre du confinement.

Je l'ai fait par écrit, je le refais oralement. Je remercie l'équipe pour la formulation du passage sur l'appel à la souplesse dans l'application. Effectivement, je profite aussi de la présence d'un certain nombre d'acteurs de l'université pour dire que nous avons énormément de remontées sur la pression mise à certains collègues à cause de cette injonction à la continuité des activités qui, dans bien des cas, est matériellement impossible, illusoire et potentiellement dangereuse si on la prend à la lettre. Je peux parler des enseignants, mais d'autres pourraient parler des BIATSS.

Il faut même ajouter que certains collègues qui s'inscrivent dans cette pression et qui se soumettent à cette pression en passant un temps absolument fou devant leurs écrans pour tenter de faire comme si on pouvait continuer comme avant mettent aussi la pression aux étudiants. Je crois que l'appel au bon sens, à la souplesse passe aussi par la mise en cause de cette notion sans cesse répétée de « continuité ». Nous sommes dans une situation de rupture. Chacun fait ce qu'il peut pour compenser les effets de cette rupture. Je ne vous mets pas en cause, car votre message était clair, mais je le dis aux acteurs qui m'entendent : il faut arrêter de faire comme si on pouvait et si on allait pouvoir maintenir tout ce qui était en place avant.

**M. LE PRESIDENT** – Merci, Monsieur Pellet. Je vous souhaite à tous une bonne journée et de vous porter bien.

A bientôt et merci.

*La séance est levée à 12 heures 50.*

**INDEX**

*Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :*

CACHE-VIGIER, 2 corrigé Cachet-Vivier  
Caché-Vigier, 25 corrigé  
Cole, 33 corrigé, Coll

Profit, 30  
OK